

## Les ministres Canadiens-français à Ottawa

VONT-ILS DEMISSIONNER ?

Ne riez pas lecteurs, nous sommes sérieux.

Vous vous rappelez les virulentes dénonciations de la gent nationaliste contre Sir Wilfrid Laurier et ses collègues de langue française.

La loi navale était une loi inique qu'il fallait rappeler sans délai.

Et quand nous disions que cette loi s'inspirait du principe large et fécond de l'autonomie coloniale et qu'on ne pouvait pas impunément l'abroger sans lui substituer une loi nettement impérialiste, comportant don de Dreadnoughts et contribution en argent au trésor Anglais, que répondaient nos fiers castors ?

Les Monk, les Pelletier, les Nantel, levaient les mains au Ciel et s'écriaient : "PAS DE MARINE ! PAS D'IMPOT DU SANG ! Laurier veut livrer vos enfants à l'Angleterre. Nous vous jurons sur l'HONNEUR que nous ferons rappeler cette loi inique, SCCELERATE, dès l'ouverture des Chambres."

Et ils ajoutaient : "Lafontaine a fait rappeler cette clause de l'Acte d'Union qui prohibait l'usage de la langue française comme langue officielle. Nous ferons comme Lafontaine. Nous forcerons nos alliés des provinces Anglaises à se ranger à notre avis."

Sur la question des écoles, ils étaient plus féroces encore.

"Laurier a trahi sa religion. Il aurait dû démissionner plutôt que d'accepter l'odieux compromis du Manitoba et des provinces de l'Ouest. Il a préféré, lui et ses collègues catholiques, garder son portefeuille de ministre. IL S'EST DESHONORE. Donnez-nous le pouvoir et nous ferons pour le Manitoba, l'Ouest et le Keewatin, des écoles séparées, semblables à celles que nous avons ici, dans la Province de Québec."

Le Maître, en hurlant ses diatribes, s'écroulait de rage au seul nom de Laurier.

Laverge évoquait l'image du divin Crucifié dans Drummond et Arthabaska.

Biondin BRAILLAIT devant l'église de Ste-Geneviève.

Sévigny offrait de renoncer à son MANDAT, si seulement Borden faisait mine d'hésiter à rendre justice à nos compatriotes réduits au rôle de PARIAIS par cet infâme Laurier.

Monk sanglotait à Lachine et ses sanglots ressemblaient, à s'y méprendre, aux glas d'un service de première classe.

Pelletier à la Jeune Lorette, promettait de faire brûler des cierges, beaucoup de cierges, si toutes les questions irritantes n'étaient pas réglées dans le sens du droit et de la justice.

Et Nantel jurait à St-Jérôme de distribuer FREE (!!) "SA RECORTÉ DE PATAQUES aux pauvres de la PAROISSE, si BORDENNE NE marchait pas DRETTE."

Le 21 septembre, Laurier succomba devant la coalition castor-orange. Les castors faillirent crever de bonheur. Enfin ! la bonne cause triomphait.

Les tories furent aussi dans la jubilation. Enfin ! le pouvoir leur était confié par le peuple.

Cinq mois se sont écoulés depuis. Borden a formé son cabinet. Monk, Pelletier et Nantel représentent notre province, nos aspirations, notre idéal dans le gouvernement.

A peine entrés dans l'administration, voici que deux questions se posent :

1o La loi de la marine, loi INIQUE et SCCELERATE, sera-t-elle rappelée ?

2o Le Keewatin aura-t-il des écoles séparées ?

Vous croyez peut-être que Borden répondra dans l'affirmative à ses collègues de Québec ?

OUI, la loi navale est rappelée. OUI, le Keewatin aura des écoles séparées.

Mais, ô surprise ! C'est NON que répond Borden aux deux questions. Mais alors, Monk, Pelletier et Nantel vont démissionner ? On les a trompés, surpris. Québec a reçu d'eux l'engagement solennel que la marine serait supprimée, que les écoles séparées seraient restaurées. Ils ne peuvent pas siéger dans un cabinet qui accepte la politique navale de Laurier et qui refuse aux catholiques du Keewatin ce que leur ont promis les nationalistes.

VONT-ILS DEMISSIONNER ? Voyons, lecteurs, n'insistez pas et soyez plus sérieux.

Nantel est une nullité politique qui se pince chaque jour, pour voir si c'est bien vrai, là, que lui, Bruno, est ministre — et IL DEMISSIONNERAIT ? Allons donc !

Pelletier est sorti miraculeusement des bas-fonds de l'impopularité pour se trouver un beau matin à Ottawa en possession d'un portefeuille — et IL LACHERAIT SA PROIE ? Vous badinez.

Monk, hypocrite, cauteleux, fourbe, avec ses airs de sainte Nitouche, n'a qu'un objet en vue : UNE PLACE DE JUGE ET UN BON SALAIRE afin de se chauffer les pieds sur les chenets en chassant le spleen et IL PRECIPITERAIT UNE CRISE ?

Non, détrompez-vous braves gens, qui avez cru aux protestations larmoyantes de ces faux patriotes.

Tous ces ministres, tous ces castors, vont boire le calice de l'humiliation jusqu'à la lie.

M. Borden a pesé et évalué la vertu de tous ces pharisiens.

Il les a mis à la crèche, et comme "ventre affamé n'a point d'oreilles" ils n'entendent pas les menaces et les reproches des électeurs dupés et trahis.

La crèche est large et longue et il y a place pour tous les appétits. Asselin est casé ; Chauvin est dans le tréfilé ; Héroux, cousin d'Omer, mange de la bonne avoine. Le frère de Sévigny a du foin dans ses bottes ; les tabellions nationalistes pignent dans le tas.

Monk s'allongera dans l'auge (style castor) vers le mois de mai, aux premiers bourgeons. Pelletier et Nantel se résigneront alors à ne pas "résigner" et il y aura de beaux jours pour le Canada français, catholique et anti-militariste.

## La carabine Ross

LES EXPERTS MILITAIRES ANGLAIS LA DEMANDENT POUR L'ARMÉE ANGLAISE.

La "Pall Mall Gazette," de Londres, organe tory et impérialiste, publiait, il y a quelques semaines, les opinions de divers écrivains militaires et officiers sur la nouvelle carabine que l'on fait fabriquer en ce moment pour l'armée anglaise.

Mais la partie la plus intéressante des critiques dirigées contre la nouvelle carabine anglaise, pour ce qui nous concerne du moins, est résumée en les courtes phrases suivantes :

"L'impression générale parmi les experts en mousquetterie de l'armée, c'est que l'on devrait suspendre la fabrication de la nouvelle carabine, jusqu'à ce qu'on ait fait de nouveaux essais, spécialement en concurrence avec la carabine Ross du Canada. Cette dernière est considérée par nombre d'experts être la meilleure arme que l'on ait jamais trouvée, et l'on entend de tous côtés exprimer la surprise que les autorités militaires aient cru devoir chercher une autre carabine pour nos troupes, et que, avec cette carabine déjà en existence, elle continuât à fabriquer une arme qui, de l'avis de tous, lui est inférieure."

L'opinion de la "Pall Mall Gazette," appuyée sur l'avis d'experts désintéressés, venge bien Sir Frederic

Borden et le gouvernement Laurier de toutes les accusations, de tous les sarcasmes auxquels ils ont été en butte, à propos de la carabine Ross, de la part de MM. Borden et consorts, du "Star," du "Mail & Empire," etc, au temps où ces éminents critiques militaires étaient dans l'opposition.

On sait, d'ailleurs, que la carabine Ross a fait glorieusement ses preuves à Bisley, aux grandes concours généraux de tir, où sont convoqués toutes les milices de l'Empire.

Et il faut ajouter, en justice pour lui, que l'hon. colonel Sam Hughes, ministre actuel de la Milice, a toujours été partisan de la carabine Ross, qu'il a vaillamment défendue contre ses propres amis.

Grâce au gouvernement Laurier et à Sir Frederic Borden, et en dépit des plus acharnées attaques des conservateurs, le Canada possède aujourd'hui la meilleure arme d'infanterie au monde, et nous sommes heureux d'en avoir l'attestation de la part d'un grand organe tory de Londres.

## La loi du mariage

LES TORYS TIENNENT À LA FAIRE ENLEVER À LA JURIDICTION DES PROVINCES.

Le jugement du juge Charbonneau, qui permet de faire porter normalement la question des effets civils du mariage catholique devant le Conseil Privé, n'a pas désarmé l'hostilité des torys d'Ontario contre le décret "No Temere."

Le "Mail and Empire", qui est considéré comme l'organe officiel du gouvernement Borden, termine un article sur cet arrêt judiciaire en disant : "Cet arrêt élimine l'autorité ecclésiastique comme facteur dans le droit civil de Québec, concernant le mariage. Mais la référence aux tribunaux du bill Lancaster laisse encore une porte ouverte à une décision sur la

question posée par le bill, savoir, quelle est la limite de la juridiction du parlement fédéral en ce qui concerne le mariage."

En deux mots : la décision du juge Charbonneau peut être une solution définitive du côté religieux de la question ; mais les tories tiennent mordicus à leur projet d'enlever aux provinces cette juridiction exclusive, sur la célébration du mariage, qui leur est assurée par la constitution fédérale de 1867.

N'ayant plus devant leur attaque l'Eglise catholique, les torys s'en prennent maintenant aux droits provinciaux.

## La guillotine

Le public de notre région a appris avec stupéur la semaine dernière, la destitution de M. Oscar Beauchamp, préfet du pénitencier de St-Vincent de Paul.

M. Beauchamp occupait depuis nombre d'années cette position de grande responsabilité et son administration lui avait valu, même de la part d'adversaires du gouvernement, de nombreux éloges.

Il a fallu, cependant, que son tour vint d'être victime de la guillotine conservatrice.

Mais ce n'est pas tout. Quinze employés de la douane de Montréal viennent d'être notifiés de leur destitution, sans enquête et sans recours ; un seizième a été mis d'office à la retraite.

Sur les quinze destitués, DOUZE sont Canadiens-français.

Nous ne donnerons pas les noms, pour ne pas ajouter une publicité peu agréable par elle-même à l'amer désappointement de ces pères de famille, privés d'un jour à l'autre de leur gagne pain parce qu'ils ont commis le crime d'être des libéraux.

Mais si l'on conteste le fait, nous sommes prêts à donner ces noms.

## L'approvisionnement de la marine

Nous trouvons encore dans la "Gazette" une nouvelle demande de soumissions pour la Marine Royale Canadienne.

C'est une annonce du département du Service Naval qui demande des soumissions pour la fourniture de viande fraîche, de poisson, de beurre, de lait, de pain et de légumes pour le service naval. Les fournitures devront être livrées aux docks d'Halifax et d'Esquimaux.

Comprend-on maintenant pourquoi la résolution Sévigny reste à la fin de l'ordre du jour, avec la quasi-certitude d'y rester jusqu'à la fin de la session ; et pourquoi l'interpellation de M. Lamarche est toujours remi-

se à plus tard, soit à sa propre demande, soit à la demande de M. Borden ?

Pendant que les conservateurs-nationalistes font croire qu'ils vont demander le rappel de la loi de la marine, le gouvernement Borden continue à organiser la Marine Royale Canadienne et à approvisionner le service naval.

Quelle comédie !

## Au Fil de la Plume

Beaucoup de conservateurs ne sont pas fâchés, au fond d'eux-mêmes, de la bonne tape que MM. Reid et Foster ont reçue à Renfrew.

Parvenus au pouvoir par des chemins si différents, est-il étonnant que les divers groupes du parti au pouvoir se chamaillent entre eux ?

M. Foster avait déjà contre lui le "robinet" de l'Union Trust ; il vient lui-même d'y joindre le soufflet de Renfrew-Sud.

L'hon. M. Graham aura à son entrée en Chambre une magnifique ovation.

Nous voudrions voir alors la binette qu'aurait, à ce moment, les ministres fédéraux.

L'hon. M. Borden n'a pas voulu se compromettre et n'a pas pris part

lui-même à la lutte de Renfrew. Mais il s'illusionne, s'il s'imagina qu'il n'a pas quand même la responsabilité et la solidarité du débâcle qui en rejait sur son parti.

L'hon. M. Cochrane, ministre des chemins de fer, a bien peur, dit-on, des lumières du nouveau député de Renfrew.

Une fois de plus, nous le demandons :

M. Monk a-t-il trahi les nationalistes ?

Où les nationalistes sont-ils ses complices ?

Il serait temps d'éclaircir cette troublante question.

La résolution Sévigny et l'interpellation Lamarche dorment côte à côte, de ce sommeil cher aux Monk et aux Nantel.

Les séances du parlement modèle sont intéressantes : elles le seraient davantage, — et beaucoup plus sérieuses, — si quelques députés farouches évitaient d'interrompre à tout moment les orateurs et de gêner l'esprit qu'ils ont par celui qu'ils veulent avoir.

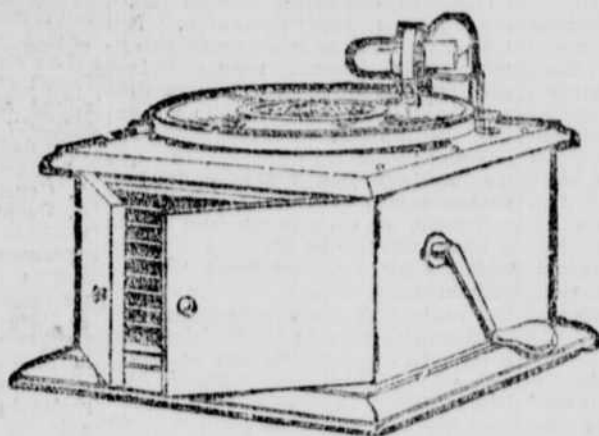
**KRUG & CO**  
PRIVATE CUVÉE  
THE CHAMPAGNE  
SELECT FOR SELECT PEOPLE  
F.X. ST CHARLES & CO LTD AGENTS, MONTREAL

**BRANDY Ph. RICHARD**  
C'EST UN COGNAC dument classé parmi les eaux de vie de choix.  
IL DEFIE LA CRITIQUE  
Il est pur, il a l'âge qui développe toutes les qualités de finesse, de force et d'arôme.  
EN VENTE PARTOUT  
LAPORTE, MARTIN & CIE., Limitée, Agents, MONTREAL

**MANUFACTURE A LOUER**  
150 X 35  
3 étages et sous-sol. Grande cour. Bouillotte et chéris. Au centre de la ville.  
**GRAVEL & OUMET,**  
TEL. MAIN 302. 57 Rue ST-JACQUES.



Victor Victrola



Ce véritable VICTOR VICTROLA avec 30 SELECTIONS

(15 régistes à double face) sera vendu pendant un temps limité pour \$39.50 seulement à la condition facile de

**\$1.00 PAR SEMAINE**



Venez à notre magasin aujourd'hui et nous vous montrerons le Victor.

Berliner Gram-o-Phone Co., LIMITED

488 rue Ste-Catherine est PRES ST-ANDRE



## Avis aux marchands et aux banquiers

Plusieurs propriétés à vendre sur l'Avenue Mont-Royal. Hâtez-vous. Le prix augmentera de 25 p.c. d'ici au 1er mai prochain.

Autres propriétés avec ruelles, ayant deux sorties, à vendre, sur la rue Amherst, entre Ste-Catherine et DeMontigny.

\$300,000 de terrains à vendre à Outremont, Notre-Dame de Grâce, et dans toutes les parties de la ville.

Pour vente et échange de terrains et propriétés, s'adresser à

**J. A. T. Quesnel et Cie**

Tel. Est 4544

360 Ste-Catherine Est

## AUX CUISINIERES

"SILVER STAR"  
"IMPERATOR"  
"REGINA"  
"SELECT"  
"ROYAL"

Avant d'acheter un poêle en acier renseignez-vous sur les célèbres marques ci-contre. Ces poêles sont faits de deux feuilles en tôle de Russie ; Entre elles se trouve une feuille d'amiante, ce qui permet de conserver toute la chaleur dans le fourneau. Nos poêles sont garantis et examinés avant leur livraison.

**STANDARD FOUNDRY MACHINERY CO., LTD.**  
SEULS MANUFACTURIERS. LONGUEUIL, P. Q.  
En vente chez les Marchands de Meubles.

## DERRICKS A Cordes et à Chevalet Immobile

ACCESSOIRES DE TOUTES SORTES POUR DERRICKS  
CABLES, TRAVEAUX, SEAX, POULES, ETC.  
F.H. Hopkins & Co., Successeurs de JAS. COOPER  
New Imperial Bank Building  
PHONE 261. 1423-1421

**Picard & Picard**  
HABERDASHERS DE LUXE  
AU FREEMAN'S HOTEL, MONTREAL

# Chronique des Sports

## UNE DEFAITE GLORIEUSE POUR LE CANADIEN

C'EST LA GUIGNE DU CANADIEN ET L'HABILETE DE L'ESUEUR QUI ONT LE PLUS CONTRIBUE AU SUCCES DES OTTAWA - UNE PERIODE SUPPLEMENTAIRE DE JEU.

## ON A PROCEDE EN HOMMES D'AFFAIRES

LES DELEGUES A LA DERNIERE ASSEMBLEE DU BIG FOUR ONT EXPEDIE BEAUCOUP DE BESOGNE - DES AVANTAGES POUR LE NATIONAL.

Le Canadien a joué encore une fois de malheur, samedi dernier, et ce devant 10,000 spectateurs qui ont pu constater sur place que la chance compte souvent au moins pour trente pour cent dans le résultat final d'une joute athlétique.

Les Ottawa ont gagné et nous serons les derniers à vouloir leur enlever leurs titres à la victoire, mais leurs plus fervents supporters admettront que ce ne fut pas l'homogénéité de leur équipe qui enleva la victoire au Canadien. L'esueur, oui, L'esueur seul sauva de la défaite. Jamais gardien de buts n'avait donné pareille exhibition d'adresse à Montréal. Il arrêta pratiquement tout, même lorsque nos joueurs lui "tirèrent dessus". A quelques pieds de distance, ce fut une des toutes mémoires qui ont et lieu sur la glace de l'Arena.

Les pessimistes toujours prêts à crier au chiqué étaient là en grand nombre. Ils ont compris, ou du moins l'occasion leur fut donnée de comprendre, que le sport ne favorise pas toujours les plus forts qui s'y adonnent, mais que le hasard favorise très souvent des équipes qui devraient être défaites, si nous considérons la valeur des équipes prises dans leur ensemble. C'est ce qui est arrivé samedi dernier.

Le Canadien eut "le meilleur du jeu" du commencement à la fin de la partie, et leur supériorité s'affirma sur leurs adversaires jusqu'aux buts de L'esueur, mais, hélas, celui-ci, veillé au grain et c'est à lui seul, répétions-le, que les Ottawa doivent leur succès.

Critiqués, et nous dirons même souvent insultés par certains de leurs propres partisans, les joueurs du Canadien, qu'un surentraînement a visiblement mis, ont eu samedi soir, une tenue véritablement héroïque. Certains esprits sérieux souriront en lisant ces éloges qualificatifs qu'ils considèrent sans doute comme déplacés lorsqu'on l'applique à des athlètes, mais il faut bien laisser dire, et se borner à constater tout ce qu'un athlète montre de courage lorsqu'il cherche à gagner une victoire pour l'honneur de ceux qui lui représentent sur la glace. Pitre, Laviolette, Glass et Dallaire ont été admirables sous ce rapport au cours de la joute de samedi dernier, et plus d'un fanatique habitués à crier "quitter" a dû applaudir ces "extérieurs" qui reviennent prendre leurs positions après

quelques minutes de repos. Le jeu du Canadien et le courage débordant de ses athlètes devraient consoler ses supporters de l'échec éprouvé, et nous sommes de ceux qui seraient prêts à conseiller aux "Canadiens" de perdre d'autres joutes au milieu d'une gloire aussi prononcée. S'il fallait se contenter d'une étude critique de la joute, nous pourrions sûrement mentionner certains défauts qui se manifestèrent au cours de la joute, mais n'oublions pas que "l'art est difficile", et que les équipes jouant à la perfection, sont encore à trouver.

Les Ottawa comptèrent deux points contre un par le Canadien dans la première période. Les vingt minutes suivantes virent le Canadien constamment au travail, mais incapables de déjouer L'esueur. La troisième période mit les supporters du Canadien au comble de la joie quand Pude Glass égalisa le score après l'exécution d'une combinaison superbe de Laviolette à Payan à Pude. C'est alors que le jeu reprit une allure très rapide sur une glace ramollie qui collait aux patins des équipiers.

Malgré ce beau dépitement d'efforts réciproques, le score resta égal à la fin du temps réglementaire. Les arbitres sifflèrent immédiatement la continuation de la joute, et ce fut cette période supplémentaire qui fit rage les supporters du Canadien en face de la guigne qui les suivait. Maitres du jeu pendant les trois-quarts de cette période, ils tentèrent au moins quinze fois de déjouer L'esueur, sans pouvoir réussir à trouver la brèche. Enfin au bout de 15 minutes d'angoisse, Dubbie Kerr déjoua Vézina sur un side-shot. Les Ottawa devinrent fous de joie. Pete Green dansa une "Irish Jig", et tous les joueurs victorieux félicitèrent Kerr d'avoir compté le point qui donnera très probablement le championnat aux Ottawa.

Voici quelle était la composition des équipes:

|                                 | Canadiens. | Ottawa    |
|---------------------------------|------------|-----------|
| Vézina                          | Buts       | L'esueur. |
| Dubie                           | Points     | L'esueur. |
| Laviolette                      | Coverts    | Shore.    |
| Glass                           | Centres    | Ronan.    |
| Pitre                           | Alles      | Kerr.     |
| Payan                           | Alles      | Darragh.  |
| Arbitre, Jack Marshall.         |            |           |
| Assistant, Chubby Power.        |            |           |
| Chronométrateur, H. McLaughlin. |            |           |
| Pénitencier, C. H. G. Short.    |            |           |

## NOS BOWLERS A TORONTO

Les délégués du club Athlétique Canadien font très bonne figure dans le tournoi de la C.B.A.

Toronto, 25.—Les joueurs de quilles des clubs Champêtre et National, délégués à Toronto, sous les auspices du club Athlétique Canadien, pour y participer au tournoi annuel de la Canadien Bowling Association, se sont mis de l'avant, parmi les nombreux concurrents, dans les premières épreuves auxquelles ils ont jusqu'ici pris part, cet avant-midi.

Dans les séries individuelles, Pelletier s'est classé ben second avec 617, et Rupert Darling, troisième avec un total de 604.

Dans les séries de deux par équipes, Lamoureux et Labelle se sont classés troisième.

Voici le sommaire des deux épreuves de la journée:

Pelletier, 612, Biondeau, 451. Total, 1,063.

Turgeon, 565; J. Sutherland, 538. Total, 1,103.

Dupré, 487; Walker, 569. Total 996.

Lamoureux, 564; Labelle, 528. Total, 1,092.

Hartorn, 585; Bryson, 518. Total, 1,103.

V. Dawson, 592; E. Boyd, 533. Total, 1,125.

Séries individuelles:

Dupré, 558; Darling, 604; Biondeau, 578; Lamoureux, 574; Labelle, 535; Pelletier, 617; Bryson, 527; Surgeon, 526; Hartorn, 554; Walker, 497; J. Sutherland, 603.

## TOUS CONTRE L'ANGLAIS

Les espoirs "de la race blanche" veulent s'attaquer à Bombardier Wells.

New-York, 25.—Depuis l'annonce de la nouvelle que Bombardier Wells, le pugiliste Anglais, allait venir prochainement en Amérique, tous les "espoirs de la race blanche", se disputent l'honneur de pouvoir le rencontrer. Al Palzer, Carl Morris, etc., veulent s'attaquer au visiteur. Jim Flynn qui doit se rencontrer avec Johnson se pourra cependant avoir sa chance contre "l'Anglais" avant d'avoir rencontré le champion du monde. Johnson a déclaré qu'il rencontrera Wells quand celui-ci aura envoyé tous ses autres rivaux dans le royaume des "has been".

Le président Emmet Quinn a reçu l'offre d'un trophée pour remplacer la coupe Stanley.

M. Emmet Quinn, le président de la N.H.A. a reçu l'offre d'un magnifique trophée valant \$500, d'un particulier, qui refuse que son nom soit rendu public avant que l'Association ait accepté ou refusé sa coupe.

Les conditions du don sont que ce trophée serait une coupe challenge que les clubs du Canada et des Etats-Unis pourraient disputer. La N.H.A. a décidé à sa prochaine réunion si elle doit accepter ou non ce trophée.

DANS LA COLOMBIE.

Vancouver, C.A., 25.—En battant les Victoria par un score de 4 à 3, vendredi dernier, le club de hockey New-Westminster est resté en tête de la ligue de la Colombie-Anglaise.

Voici quelle était la composition des équipes:

Westminster: Lehman, McLean, Johnson, Hyland, Treherne, McDonald, Gardner.

Victoria: Lindsay, L. Patrick, Small, Dunderdale, Smith, Rowe, Poulin.

ASSOCIATION DE MONTREAL.

Jeu de dimanche, au Jubilé, seront jouées les trois parties de l'Association de Montréal, qui étaient échelonnées pour le 23 décembre dernier et qui n'ont pu être jouées à cause du mauvais état de la glace. Le programme de la soirée est le suivant:

8 heures: Hochelaga vs Voltigeur.

9 heures: Athlétique vs St-Louis.

10 heures: National vs Champêtre.

Les magnats du Big Four se sont réunis samedi dernier au Kastel pour étudier de nouveau la constitution qui régira cette ligue d'affaires à l'avenir. L'absence complète des grands discours, si à l'officiel dans la N.L.U. a permis aux délégués d'expédier beaucoup de besogne.

Les règles du jeu et la constitution furent étudiées et discutées clause par clause afin de tout mettre dans le meilleur état possible avant l'ouverture de la saison.

Le National, représenté par MM. J. A. Cousineau, J. N. O. Ledoux et L. A. Caron, a pris une part active à la discussion.

L'association canadienne-française a obtenu la première option sur tous les joueurs canadiens-français du pays et l'assemblée démontra l'esprit qui préside actuellement aux affaires de la Dominion Lacrosse Association en décidant que la constitution et les règles du jeu soient traduites en français.

MM. Hector Bisailon et George Kennedy, du Club Athlétique Canadien, secondèrent chaleureusement cette mesure, et déclarèrent carrément aux délégués présents que le sport ne vivrait pas à Montréal sans les Canadiens-français.

On discuta également la proposition d'organiser une Commission Nationale de croise, composée de quatre membres, tel que proposé par Con Jones, et le président Percy Quinn fut autorisé à se mettre de suite en communication avec le président de l'Association de la Colombie-Anglaise pour en arriver à une entente. M. George Kennedy invita ensuite les délégués et quelques journalistes à un souper délicieux, après lequel tous se rendirent à la joute de hockey Ottawa-Canadien. Les clubs étaient représentés par les délégués suivants à l'assemblée de samedi après-midi: Canadiens: MM. G. Kennedy et H. Bisailon.

Tecumseh: MM. C. Querrie et F. Hamby.

National: MM. Dr. Cousineau, J. N. O. Ledoux et A. L. Caron.

Toronto: MM. F. Hubbard, E. Upthegrove et George McArel.

Un grand nombre de parents des élèves du Mont St-Louis et une foule d'admirateurs de cette belle institution qui fait tant pour la culture physique, ont assisté samedi dernier, à un tournoi annuel de patinage au Jubilé. Comme toujours les courses furent très intéressantes et fort contestées.

La joute de hockey, le clou de l'après-midi, se termina à l'avantage du Mont St-Louis par un score de 2 à 1.

Nous devons des félicitations aux frères Patrick et John, les organisateurs de cette fête athlétique, qui conduite avec un ordre à rendre jaloux tous les magnats des grands clubs dirigeants du Canada et des Etats-Unis. A l'année prochaine.

Voici les résultats des épreuves et de la joute de hockey:

Course No 1, 148 verges, pour commencentants—1er, M. O'Connell; 2e, T. Cittadini. Temps, 28 secondes.

Course No 2, 148 verges, pour commencentants—1er, P. Picard; 2e, L. O'Brien; 3e, H. Léger. Temps, 21 secondes.

Course No 3, 260 verges, pour juniors—1er, L. Thérien; 2e, S. Lacroix; 3e, A. Clément. Temps, 40 secondes.

Course No 4, 280 verges, pour juniors—1er, E. Gratton; 2e, P. Fortin; 3e, P. E. Richardson. Temps, 44 secondes.

Course No 5, 420 verges, pour intermédiaires—1er, R. Goulet; 2e, E. Durand; 3e, T. Mackey. Temps, 1 min. 6 sec.

Course No 6, demi-mille, pour seniors, seconde division—1er, R. Saucy; 2e, K. McFarlane; 3e, C. Chaput. Temps, 2 min. 1 sec.

Course No 7, demi-mille, pour seniors, première division—1er, R. Rivet; 2e, E. Leroux; 3e, H. Toussaint. Temps, 2 min. 04 sec.

Course No 8, 140 verges à reculs—1er, R. Saucy; 2e, O. Lamer; 3e, R. Chaput. Temps, 27.

Handicap—3e division, pour le prix de Mme J. L. Phillips. Gagnant, S. Lacroix.

Deuxième partie—2e division. Course No 1, 560 verges, pour les seniors—1er, J. Vesther; 2e, E. Lavallée; 3e, F. Lanthier. Temps, 1.16.

Course No 2, 700 verges, pour juniors—1er, L. Delorme; 2e, R. Delorme; 3e, P. Rice. Temps, 1.37.

Course No 3, demi-mille, pour intermédiaires, seconde division—1er, O. Montpetit; 2e, A. Bruneau. Temps, 1.53.

Course No 4, demi-mille, pour intermédiaires, première division—1er, A. Thoun; 2e, J. Thibaudau. Temps, 1.51.

Course No 5, un mille, pour seniors—1er, G. O'Leary; 2e, A. Doran; 3e, R. Robitaille. Temps, 3.41.

Course No 6, 140 verges à reculs, pour juniors—1er, P. Rice; 2e, J. Quinlan.

Course No 7, 280 verges à reculs, pour intermédiaires—1er, A. Lanctot; 2e, Thibaudet; 3e, Bruneau.

Course No 8, 420 verges à reculs, pour seniors—1er, G. O'Leary; 2e, R. Robitaille; 3e, P. Rice. Temps, 1.09.

3e partie, première division, demi-mille—1er, F. Racette; 2e, C. Laurendeau; 3e, F. Gaudreau. Pas de temps.

700 verges à reculs, pour seniors—1er, G. Larin; 2e, J. Roberge. Pas de temps.

500 verges à reculs, pour intermédiaires—G. Couture.

420 verges à reculs, pour juniors—1er, A. Gauthier; 2e, C. Laurendeau; 3e, F. Racette. Pas de temps.

Deux milles, pour seniors—1er, T. Lanctot; 2e, J. Laroche; 3e, R. Laroche. Temps, 6.37.

Un mille, pour intermédiaires—1er,



Quand un whisky est aussi bon qu'il devrait être, il est dans une bouteille, étiquetée.

### BLACK & WHITE

Le vrai Scotch, distillé en Ecosse selon la manière écossaise ancienne, lente et bonne, et mûri en barils de Sherry, par James Buchanan & Co., Limited.

D. O. ROBLIN, TORONTO  
Sole Agent Canadien

319  
274-1-8y

J. M. René; 2e, H. Cusson; 3e, W. Lessard. Temps, 3.28.

Les équipes:

Mont St-Louis: Ecole Polytech. C. Cusson Buts H. Archambault G. Porter Points M. McGown R. Veronneau Couverts Z. Lambert A. McCallum Rover A. Pepin L. Dufréne Centres J. Allard E. Paquette Alles L. Hébert E. Pontbriand Alles L. Lasnier

Résultat final: 2 à 1 en faveur du Mont St-Louis.

Les officiars étaient:

Juges: E.-C. St-Père, P. Murphy, Dr J.-A. Cousineau, J. Thoun, C.-J. Hanratty, L.-J. Tarte, L. Prince, Théo, Landot et L.-I. McMahon.

Starter: G. Dubuc.

Chronométrateurs: J. Drury, L. Provost et R.-C. Irwin.

Commiss de la piste: Laz Rubenstein, P. Pelletier, A. Gratton, M. Parks et F. Milloy.

Juges des arrivées: M. Lalonde, P. Pariseau, L.-G. Lajoie, G. Gonthier, S. Pitt et A. Archambault.

### AUX COURSES DE CHARLESTON

Les stakes Juvenile ont été gagnés par Spirella samedi dernier.

Charleston, C. du S., 25.—Spirella, pilotée par Goose, a gagné les stakes Juvenile, samedi après-midi.

Voici les résultats des épreuves:

1ère course, 5-1-2 furlongs.

1. Bay of Pleasant, 107, Skirvin, 10 A 5, 6 A 5, et 3 A 5.

2. Aloha, 112, Koerner, 11 A 5, et 1 A 2.

3. Fawn, 107, Turner, 5 A 1, 2 A 1 et 4 A 5.

Temps, 1.12 2-5.

Motherine, Leiloha, Cashin, Diamond Buckle et Grace Mc ont aussi couru.

2ème course, 6 furlongs:

1. Captain Bravo, 102, Martin, 9 A 1, 3 A 1.

2. Irishtown, 92, Skirvin, 7 A 5, 1 A 5.

3. Stedcliffe, 102, Dreyer, 15 A 1, 5 A 1, et 2 A 1.

Temps, 1.19 3-5.

Monsieur X Lebes, Tick Tack et Jim Milton ont aussi couru.

3ème course, Juvenile stakes, 3-1-2 furlongs:

1. Spirella, 115, Goose, 12 A 1, 3 A 1, et 4 A 1.

2. Bourgeois, 113, Jensen, 25 A 1, 8 A 1, et 4 A 1.

3. Ralph Lloyd, 112, Borel, 9 A 1, 3 A 1, et 7-5.

Temps, 44-5.

Polly Worth, Garden of Allah, Jesse Porter, Southern Shore et Little Dad ont aussi couru.

4ème course, 1 1/2 mille:

1. Beaucoup, 106, Diggin, 8 A 5, 3 A 5.

2. Republican, 101, Hopkins, 8 A 9 A et 1 A 4.

Temps, 1.54 3-5.

Naduz a aussi couru.

5ème course, 1 mille 70 verges:

1. M. Cambron, 110, Koerner, 15 A 1, 3 A 1, et 6 A 5.

2. Beach Sand, 112, Hopkins, 14 A 5, 9 A 10 et 2 A 5.

3. The Golden Buttery, 112, Dugan, 6 A 5, 1 A 2.

6ème course, 1 1/2 mille:

1. Beaucoup, 106, Diggin, 8 A 5, 3 A 5.

2. Republican, 101, Hopkins, 8 A 9 A et 1 A 4.

Temps, 1.54 3-5.

Naduz a aussi couru.

7ème course, 5 mille:

1. Sir Cleges, 107, Koerner, 7 A 1, 5 A 2.

2. Troy Weight, 108, Loftus, 16 A 5, 6 A 5 et 1 A 2.

3. Camel, 101, Skirvin, 5 A 1, 8 A 5 et 7 A 10.

Temps, 1.48 3-5.

Frank Purcell, G. M. Miller, Connela et McCulloch ont aussi couru.

## 5c la Bouteille chez l'Epicier

Puissant tonique qui agit avec efficacité sur le sang, le cerveau et les nerfs. Rien de plus fortifiant et de plus délicieux qu'un peu de cette liqueur dans un verre de boisson forte. Rien aussi de plus rafraichissant. L'essayer c'est l'adopter. Si votre fournisseur ne l'a pas, écrivez ou téléphonez à

**La Reina Mineral Water Co.**  
Tél. Main 1801 1302 NOTRE-DAME OUEST  
274-2-A

## AMUSEMENTS

### ARENA HOCKEY

Mercredi, 28 Février, à 8.30 p.m.

Quebec vs Canadien

Admission. (Entrée avenue Wood.) 50c; Entrée principale. (sièges réservés) \$1.00. Sièges sur la promenade, \$1.25. Billets maintenant en vente à l'Arena.

**THEATRE NATIONAL**  
CETTE SEMAINE  
**LES DEUX COSSSES**  
274-6-A

**PRINCESS—CE SOIR.**  
Deuxième et dernière semaine  
**DUNTY PULLS THE STRINGS**  
Sem. Proch. "The Wedding Trip".  
274-1-A

**ORPHEUM—Aujourd'hui A 2.10 et 8.10 p.m.**  
**The Apple of Paris**  
8-Autres Grandes Attractions—  
PRIX HABITUELS.  
UP 34—TELEPHONES—UP 604  
274-5-A

**Art Gallery**  
GALERIES DE PEINTURES, SCULPTURE, ETC.  
Ouvert de 9 a.m. à 6 p.m. Admission 25

**LES MIKADOS A ST-HYACINTHE.**

L'équipe du Mikado et ses amis, se font un joyeux voyage à St-Hyacinthe, hier, mais en est revenue bredouille, les joueurs locaux lui appliquant une couche de blanchissage bien conditionnée.

La partie fut jouée devant 500 personnes et le beau sexe constituait une bonne moitié de l'assistance.

Le mauvais état de la glace, dû à la récente tempête de neige et au soleil brûlant, nuisit quelque peu au jeu. Le score ne fut pas très élevé: 4 à 0.

Le club St-Hyacinthe possède une très bonne équipe que nous aurons probablement l'avantage de voir à l'œuvre, dimanche prochain, au Jubilé.

Plusieurs amis des Mikados ont pris part au voyage et n'avaient, au retour, que des louanges à adresser à MM. Albert Millaire et Paul Desjardins, les organisateurs.

Suivent les compositions des équipes, noms des officiars et sommaire: St-Hyacinthe: Holley, Buts; Dupont, Taché, Brodeur, Trudeau, Godbout et Bourbeau. Ce dernier remplacé par Lafontaine à la deuxième période.

Mikado: Brunet, Buts; Pizeon, Desjardins, Nictet, Adrien Millaire, Laperle et Côté.

Arbitre: M. J. McMoran.

Umpires: Nicole et Laperle.

Chronométrateur et pénitenciers: Dr Viger et Jos. Marier.

Sommaire.

1e partie, St-Hyacinthe, Trudeau, 1-2-2 m.

2e partie, St-Hyacinthe, Lafontaine, 3-1-2 m.

3e partie, Trudeau, 1 m.

4e partie, St-Hyacinthe, Lafontaine, 10-1-2 m.

DANS L'INTERPROVINCIALE.

## Lettre d'Ottawa

**CE QUE NOUS RESERVE LA SEMAINE PROCHAINE—PROGRAMME VARIE — LA LOI DU MARIAGE ET SES RELATIONS AVEC LE DECRET NE TEMERE — LES FRONTIERES DU MANITOBA — LA LOI DE LA MARINE — LE BILL DES GRAINS — LES BONS CHEMINS — INTERPELLATIONS.**

(De notre correspondant parlementaire)

Ottawa, 26 — Si la semaine dernière à la Chambre a été si peu féconde en sujets intéressants soumis à la discussion, espérons que celle-ci nous ménage de bons moments.

Le programme de cette semaine est varié et disparate, et fera appel à tous les goûts de la députation, ce qui nous procurera l'occasion d'entendre des orateurs de tous les genres. Ainsi, on s'attend à discuter du mariage en ce pays, et de ses relations avec le décret Ne Temere. La question des frontières du Manitoba, mettra sur pied tous nos principaux "débatteurs". Le projet du rappel de la loi de la marine canadienne, fera revivre de longues diatribes. Le bill des grains mettra en relief les députés de l'Ouest, pendant que celui des améliorations aux grandes routes, stimulera la verve oratoire

des députés de la province de Québec.

Ajoutons à cela les interpellations qui ne manquent jamais d'apporter un certain intérêt.

L'hon. M. Lemieux demandera au gouvernement si les provinces seront représentées au Conseil Privé, dans la cause au sujet de la question du mariage en ce pays.

L'hon. M. Lemieux demandera au gouvernement de signaler les emprunts qu'il a contractés depuis 1900, et pour quelle période ont-ils été conclus? Le même député demandera aussi si le gouvernement se propose de prélever de l'intérêt dans les emprunts futurs.

Il y aura également des demandes d'explications à propos de destitutions dans les départements du service civil. Comme on le voit, le programme est assez varié, et ne manque pas d'intérêt.

## Beyrouth est bombardée

**LES NAVIRES ITALIENS ATTAQUENT LA VILLE DE BEYROUTH SUR LA MEDITERRANEE ET TUENT SOIXANTE PERSONNES — DEUX TORPILLEURS COULES — LA LOI MARTIALE PROCLAMEE — LES PUISSANCES ETRANGERES S'ALARMENT.**

Beyrouth, Syrie, 24. — Une flotte de navires italiens a bombardé cette ville ce matin, tuant soixante personnes et blessant un grand nombre d'autres.

Le bombardement de Beyrouth est le premier mouvement d'agression italienne dans la Méditerranée depuis plusieurs semaines et semble être un des articles du nouveau plan de campagne annoncé par le gouvernement de Victor-Emmanuel. Beyrouth n'est pas une ville très fortifiée. Elle n'a qu'une faible garnison de cinq cents artilleurs et deux cent-cinquante hommes de cavalerie. Sa population étrangère est forte.

La loi martiale a été proclamée, bien que la paix règne dans la ville. Immédiatement après leur arrivée, samedi, les Italiens demandèrent la reddition des deux torpilleurs turcs, qui y avait dans le port. Les turcs refusèrent et après un court délai, les Italiens ouvrirent le feu. Finalement, les torpilleurs turcs furent coulés.

Durant la bataille qu'on livrait dans la rade, la populace pénétra dans l'arsenal du gouvernement et s'empara des fusils et des munitions qui y étaient enfermés.

Paris, 25. — Le bombardement de Beyrouth par les Italiens a causé toute une sensation ici. Le gouvernement a ordonné qu'un croiseur se rende sur les lieux.

Malte, 25. — Le croiseur Lancaster est parti d'ici en route pour Beyrouth où il protégera les intérêts britanniques.

Londres, 25. — Le gouvernement turc a ordonné l'expulsion de tous les Italiens de la Syrie. On leur accorde quinze jours pour quitter le territoire.

## L'exemple du capitaine Lux

**UN OFFICIER ANGLAIS TENTE EN VAIN DE S'ECHAPPER D'UNE FORTERESSE ALLEMANDE.**

Essen, Allemagne, 24. — Le lieutenant Vivian H. Brandon, de la marine anglaise, qui fut condamné en décembre 1910 à 4 ans de détention dans la forteresse de Wesel pour espionnage a presque réussi à s'échapper.

per, hier soir. Il aurait, paraît-il, scié les barreaux de sa cellule, puis à l'aide d'une corde aurait réussi à atteindre le mur extérieur de la forteresse où il fut vu et repris par une sentinelle.

## L'immunité diplomatique

**LA COUR DE CASSATION DE PARIS REND JUGEMENT EN FAVEUR D'UN AGENT CONSULAIRE.**

Paris, 25. — La Cour de cassation a rendu ces jours derniers une décision importante touchant l'immunité diplomatique. Récemment la Cour d'Appel déclarait que les poursuites intentées en 1909 contre C. J. King, agent consulaire américain à Lille, re-

lativement à des ventes d'actions minières devaient être abandonnées. La poursuite inscrite cette cause en Cour de Cassation qui a maintenu le jugement de la Cour d'Appel. Il appartenait donc maintenant au gouvernement français de régler l'affaire avec les Etats-Unis.

## Les Italiens sont défaits

**UN DETACHEMENT ITALIEN EST DEFAIT A ZENZUE, PRES DE TRIPOLI.**

Paris, 24. — D'après les dépêches envoyées par les correspondants du "Temps" qui sont à Azizia, près de Djabat, avec l'armée turque, les Italiens ont subi une grande défaite le 22 février à Zenzue, ville sise à quinze milles à l'ouest de Tripoli. Un détachement parti de Tripoli

était en route pour occuper l'oasis de Zenzue. Les Turcs allèrent à sa rencontre et livrèrent bataille. L'engagement dura trois heures et les Italiens furent forcés de battre en retraite. Durant l'engagement les Arabes attaquèrent l'aile gauche italienne.

## La présidence des Etats-Unis

**L'EX-PRESIDENT ROOSEVELT ACCEPTE LA CANDIDATURE SI ON LA LUI OFFRE.**

New-York, 25. — "J'accepterai la candidature à la présidence si on me l'offre, et je m'en tiendrai à cette décision jusqu'à ce que la convention

ait fait son choix." C'est la réponse donnée aujourd'hui aux sept gouverneurs qui ont demandé d'accepter la candidature par l'ex-président Roosevelt.

## La situation est critique

**LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT POUR EMPECHER LA GREVE SONT SANS SUCCES — LES DEUX PARTIS REFUSENT DE CEDER — LES REPRESENTANTS DES MINEURS SE RENCONTRERONT DEMAIN.**

Londres, 24. — Le dernier effort du gouvernement pour empêcher la grève des mineurs de charbon d'avoir lieu a été sans succès.

L'Angleterre aura donc à faire face à une situation épineuse. Les représentants de houillères et les représentants des mineurs ne sont pas plus prêts d'une entente qu'avant leur entrevue avec le premier ministre Asquith.

Les propriétaires de mines ont accepté l'invitation du premier ministre de le rencontrer encore le 27 mais les représentants des mineurs s'en sont déclarés incapables. Ils ont décidé d'attendre après la réunion des délégués de chaque groupe de mineurs pour agir. Les délégués de l'association internationale des mineurs ont décidé quelle sera l'attitude des mineurs français et belges, mais ne l'ont pas encore communiqué à la presse.

L'organe du gouvernement, "The Chronicle", annonce que les ministres ont soumis un autre projet aux parties intéressées et leur a demandé de donner une réponse pour mardi. Le Lord Maire de Londres convoquera aujourd'hui une réunion de tous les maires du pays. Ils discuteront les moyens à prendre pour servir le pays en ce cas de grève.

Londres, 25. — D'après l'opinion d'un grand propriétaire de mines en ce pays, le seul moyen de faire éviter la grève c'est que les ouvriers remettent à plus tard leur décision de quitter le travail.

James Haslam, un député ouvrier déclare que c'est là une chose impossible.

En certains quartiers on est grandement optimiste à cause du manque d'entente que l'on remarque chez les mineurs. Norfolk, Va., 24. — Le gouvernement britannique a commencé à acheter du charbon ici et quatre navires anglais sont arrivés pour prendre leur chargement. Ces quatre navires prendront à bord environ vingt-cinq mille tonnes.

Le "Daily Chronicle" est d'opinion que la grève sera évitée et que la bataille pour un salaire minimum est gagnée, il ne restera que les détails de l'entente à discuter. Le journal croit que si les propriétaires de mines refusent d'accorder le minimum de salaire, le gouvernement proposera une loi pour en établir les principes.

Le "Daily News" croit que les négociations entamées entre le gouvernement et les propriétaires de mines va empêcher la déclaration de la grève.

## Rapprochement greco-roumain

**DES EFFORTS SONT FAITS POUR RECONCILLIER LES VALAQUES DE MACEDOINE AVEC LE PATRIARCHE.**

Constantinople, 25. — L'acte du roi de Roumanie confiant au roi Georges de Grèce l'ordre en brillants de Charles Ier est considéré comme une preuve de rapprochement entre les deux pays. Un nouveau fait vient de confirmer cette présomption : le ministre de Roumanie à Constantinople est entré en conférence avec le patriarche grec dans le but d'effacer l'hostilité existante entre les Grecs et les Kutzouvalaches en Macédoine. Ceux-ci ont

toujours combattu les fidèles du patriarche et les relations officielles entre la Roumanie et le patriarchat n'ont jamais jusqu'ici été amicales. Les mesures prises contre le choléra dans la province d'Artas empêchent les Grecs propriétaires de terrains des deux côtés de la frontière de se livrer à la culture sur le territoire turc. La misère sera grande au printemps prochain parmi les Grecs de ce département par suite des mesures prises.

## La visite de lord Haldane

**UN JOURNAL PARISIEN DONNE LES PRETENDUES RAISONS QUI L'AURAIENT MOTIVEE.**

Paris, 24. — Le "Cri du Peuple" prétend que l'Angleterre projette actuellement un service militaire obligatoire et qu'elle sera forcée de l'adopter sous peu à moins que la situation européenne ne change à son avantage. Parant ensuite de la visite de lord Haldane à Berlin, le journal dit : Le cabinet anglais s'est vu forcé d'envoyer lord Haldane auprès de l'empereur d'Allemagne pour lui faire entendre que s'il conti-

nuaît à augmenter ses armements, l'Angleterre serait dans l'obligation d'adopter un service militaire obligatoire. Etant prévenue, l'Allemagne ne verrait pas dans ce fait une mesure provocante. On peut ajouter que le ministre anglais n'a reçu guère d'encouragement de la part de la chancellerie allemande. L'Allemagne ne voit point promettre de cesser la construction de nouveaux navires de guerre et l'on verra donc sous peu les premiers conscrits anglais.

## Terrible vengeance

**UNE FEMME EMPISONNE HUIT BEBES DANS UN HOPITAL DE NEW-YORK POUR SE VENGER DES GARDES-MALADES.**

New-York, 23. — Winifred Ankers, garde-malade à la Brooklyn Nursery and Infant's Hospital a comparu aujourd'hui en cour pour y répondre à l'accusation du meurtre de huit bébés confiés aux soins de l'hôpital où elle travaillait. Elle avait avoué avoir mis de l'acide oxalique dans le lait des bébés, non dans le but de les tuer mais pour les rendre malades afin de

faire croire que ses compagnes, à qui elle en voulait, n'avait pas soin de ces enfants.

Des médecins examineront la coupable afin de constater si elle jouit de la plénitude de ses facultés mentales. La femme Ankers est âgée de vingt-quatre ans et travaillait à l'hôpital depuis dix mois. Elle a été envoyée en prison. L'examen préliminaire de la cause aura lieu demain.

## La grève de Lawrence

**LES GREVISTES FONT UNE DEMONSTRATION — LE CURE DE LA PAROISSE SAINT-MARIE DENONCE LES CHEFS DE LA GREVE.**

Lawrence, 25. — Bien que le dimanche ait été la journée la plus tranquille de la semaine depuis le commencement de la grève, les grévistes ont fait aujourd'hui une démonstration. Les hommes de police ont été obligés de se servir de leurs bâtons. Personne n'a été blessé. Les officiers de la ville ont remis

aujourd'hui à leurs parents les enfants arrêtés à la gare hier matin et que les chefs des grévistes avaient décidé d'envoyer à Philadelphie. M. le curé Riley de l'église Sainte-Marie a dénoncé l'Industrial Workers of the World. Il a aussi déclaré que les chefs grévistes avaient conduit les ouvriers de Lawrence à l'anarchie.

## Le canal de Panama

**LES ARMATEURS EUROPEENS PROTESTENT CONTRE LA DECISION DU GOUVERNEMENT AMERICAIN AU SUJET DES DROITS DE PASSAGE.**

Berlin, 24. — La décision du secrétaire Hay-Pauncefote et tair Stimson que le gouvernement américain a le droit de remettre les sommes perçues des navires américains traversant le canal de Panama a soulevé l'indignation des armateurs européens. Ils prétendent que c'est

une violation Hay-Pauncefote et tair Stimson que le gouvernement américain a le droit de remettre les sommes perçues des navires américains traversant le canal de Panama a soulevé l'indignation des armateurs européens. Ils prétendent que c'est

## BATAILLE AU MAROC

**LES ESPAGNOLS LIVRENT UNE SANGLANTE BATAILLE AUX MAURES.**

Mellila, Maroc, 24. — Une sanglante bataille a été livrée hier par les soldats Espagnols aux indigènes au pied du Mont Ziata. Les Espagnols ont eu six soldats tués et vingt-huit blessés. Les Maures ont perdu une centaine d'hommes.

L'armée espagnole continue sa marche dans la Zone.

## YUAN SHI KAI A NANKIN

**LE PRESIDENT PARTIRA SOUS PEU POUR LA CAPITALE REPUBLICAINE.**

San Francisco, 24. — Yuan Shi Kai est maintenant décidé d'aller à Nankin, la capitale républicaine. Le président a toutefois refusé de faire connaître la date de son arrivée à Nankin. Il est actuellement à Pékin.

## FEU LE SENATEUR MILLER

**SES FUNERAILLES ONT EU LIEU HIER A OTTAWA—PLUSIEURS SENATEURS ET DEPUTES ETAIENT PRESENTS.**

Ottawa, 25. — Les funérailles de feu l'hon. William Miller, d'Anchut, N. B., décédé à Ottawa, vendredi, ont eu lieu cet après-midi, à 2 heures. Plusieurs sénateurs et députés assistaient aux funérailles.

Le cortège partit de la résidence du défunt, rue Lisgar et se rendit à l'église St-Patrice, où le révérend Père Newman, officia, et là au cimetière Notre-Dame où furent déposés les restes mortels.

## INCIDENT EN COUR

**UN MAGISTRAT DE HAMILTON, ONT., EST TRAITE DE MENTEUR PAR UN AVOCAT.**

Hamilton, 24. — Le magistrat Jelf et M. J. O'Reilly, C.R., ont eu une vive altercation en cour, hier matin. L'avocat était à plaider la cause de James Walsh, un teneur de livres à l'emploi de la Hamilton Printing Company, accusé d'avoir disposé à son profit d'un chèque appartenant à la dite compagnie.

La demanderesse demanda que la cause fut remise à mercredi. De son côté, M. O'Reilly voulut faire mettre son client en liberté sous caution. Le magistrat refusa.

L'avocat de Walsh traita alors le magistrat de menteur et sur ce, il quitta la salle d'audience. L'affaire ira probablement plus loin et le magistrat exigera des excuses.

## LES BREVETS WRIGHT

**LE TRIBUNAL DECLARE MAL FONDEES LES PRETENTIONS DES WRIGHT AU MONOPOLE DES AEROPLANES.**

Berlin, 25. — Le tribunal civil a, hier, débouté de leurs prétentions les frères Wright en ce qui concerne le monopole des brevets d'aéroplane en Allemagne.

Les représentants des frères Wright n'ont pas fait savoir s'ils appelleront de ce jugement.

## NAVIRE ECHOUÉ

**UN NAVIRE ANGLAIS FAIT NAUFRAGE AU CAP SALONIQUE.**

Londres, 25. — Le navire anglais, Whitehall, parti de New-York, en route pour Salonique via Malte, Dedeagatch et Constantinople s'est échoué au Cap Salonique.

tarif en entier alors que les américains traverseront pour rien ou à peu près.

Cependant, cette différence n'empêchera pas les compagnies allemandes anglaises, françaises et hollandaises de transporter des marchandises d'un océan à l'autre avec profit, car elles payent des salaires nombreux et ont des dépenses d'exploitation moins fortes que les Américains.

Un journal allemand, le "Vossische Zeitung", suggère que les gouvernements européens remboursent les armateurs pour les droits payés par eux, les mettant ainsi sur un pied d'égalité avec les américains.

## La Semaine à Québec

**UNE SEMAINE DE DISCOURS — LA REPRESENTATION A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE — ENCORE LE "PAUVRE COLON" — M. D'AUTEUIL OUVRE LA BOUCHE — UNE CONFERENCE DE M. BOURASSA SUR LE MARIAGE.**

(De notre correspondant parlementaire)

Québec, 25. — Nous avons eu une semaine de discours. Quelques membres de la gauche, oppositionnistes par tempérament, plutôt que par conviction, comme les Préfont, les Lavergne, les Bourassa, et non les autres, comme cette autre partie de la gauche qui constitue la branche aînée de la dynastie conservatrice, se sont évertués à faire "des discours." Dès mardi, ils se signalèrent, lorsque la Chambre s'ouvrit en comité général, pour étudier le bill concernant la représentation à l'Assemblée législative. Ce fut comme quelque chose de carnavalesque, et le fait est que ce jour c'était le "Mardi-Gras." Il fallait bien un peu se récréer. Aussi la galerie fut-elle témoin de scènes assez amusantes; le député de Terrebonne, ainsi que le député de Montmagny se donnèrent en spectacle, et finalement les de leur comédie ils voulurent la transformer en tragédie et c'est pour cela que l'un s'engageant l'autre, on eût avant six heures quelques phrases pathétiques sur leur marotte: "le pauvre colon", et cela sous le prétexte que le gouvernement proposait de diviser le comté d'Ottawa par une ligne nord-sud, et non ouest-est comme le réclamaient MM. Préfont et Lavergne.

"Voyez-vous, le gouvernement projette de le diviser sur un sens, alors, disent-ils, il est de notre devoir de demander la division sur l'autre sens." Le chef de l'Opposition, comme d'ailleurs tous les fidèles, les pur-sang, s'est plutôt abstenu de prendre part à ce débat. Il se contenta, parfois de demander quelques renseignements supplémentaires, et semblait se distraire quelque peu du lourd travail qu'il s'impose dans l'étude de projets de loi plus compliqués, en écoutant quelques-uns des drôles qui forment sa suite.

M. D'Auteuil, député de Charlevoix, nous a donné ce jour-là quelques harmonieuses répercussions des échos du Cap Eternité ou du Cap Trinité. Il est très rare, excessivement rare que le député de Charlevoix prenne part à quelque débat et tellement rare qu'un grand nombre des plus assidus aux séances de la Chambre ne connaissent pas même le timbre de sa voix. C'est dommage, car le député de Charlevoix est très agréable à entendre. Ce qui a valu à la Chambre cet avantage c'est que le gouvernement se propose d'ajouter au petit comté de Charlevoix un immense territoire, celui qui forme actuellement le comté de Saguenay. M. le député voudrait que le Saguenay eut un représentant. Malgré qu'il se dise très heureux de voir ces électeurs s'ajouter à ses constituants actuels, il fait tout comme d'une façon très polie, d'ailleurs, s'il ne tenait pas à les avoir.

Il faut considérer que le comté de Charlevoix est, pour M. D'Auteuil, un petit nid bien douillet et bien chaud sous les soins constants de Sir Ro-

dolphe Forget, et ce serait un peu inconfortable à la prochaine consultation populaire d'être obligé d'en parcourir si grand quand jusqu'ici pour lui, cela se faisait en si peu de temps.

Il est plus que probable que la nouvelle division électorale formée d'une partie de Beauce et d'une partie de Compton ne portera pas le nom de Lac Mégantic telle qu'on la désigne pour le moment. Il n'est pas impossible, dit-on, qu'on lui donne le nom d'une des provinces qui avoisinent en France cette riche et plantureuse région qu'on appelle la Beauce.

On sait que M. Jean Préfont, d'une vaillance toute particulière, surtout depuis qu'il n'est plus ministre, crie souvent au demi-million que perd chaque année le département des Terres et Forêts en droits de coupe. Chaque fois qu'il ne parle pas du "pauvre colon", il parle de ce "pauvre" demi-million perdu par l'incurie du Département des Terres.

C'est en vain que la droite demande où ce précieux objet a été perdu. Le député de Terrebonne en parle très souvent; c'est comme s'il l'avait déjà vu sous une forme quelconque. Serait-ce au département des mines qu'il a dirigé pendant quelques années. Les mines sont des trésors cachés. Le gouvernement accorde, paraît-il, à M. Préfont un permis d'exploiter. Et ne reviendrait-il qu'avec des indications quelque peu précises, que sans aucun doute on ferait diligence pour aller extraire ce demi-million ou même des parcelles du demi-million.

Vendredi après-midi, nous avons eu une conférence, celle de M. Bourassa sur la loi du mariage. Le député de St-Hyacinthe fait une spécialité des questions de haute envergure et semble même un peu dédaigner les "petites" questions qu'il se discute en Chambre. L'ordre du jour ne l'intéresse pas, c'est pour cela que vendredi après-midi, il a parlé durant une heure et demie et avant l'ordre du jour. On dit qu'il y a assez longtemps que le député de St-Hyacinthe rumine ce sujet. D'ailleurs ces absences fréquentes et prolongées de son fauteuil nous portent à croire que le Maître est distrait par d'autres sujets que ceux qui constituent le travail de législation à la présente session. "Après une conférence comme celle-là, faisait observer un député, on est enclin à conclure que le Maître ne rêve pas toujours aux "petites filles de Yarmouth".

Sir Lomer Gouin a eu quelques paroles cinglantes, au début de ses remarques en réponse au député de St-Hyacinthe, et qui donnent une note d'appréciation assez juste sur l'opportunité du discours de M. Bourassa. "Je ne voudrais pas, dit-il, entrer sur le mérite ou le démerite de la question, car, comme a dit quelqu'un, je trouve coupable celui qui sous les soins constants de Sir Ro-

addition aux feux des passions."

Il faut considérer que le comté de Charlevoix est, pour M. D'Auteuil, un petit nid bien douillet et bien chaud sous les soins constants de Sir Ro-

## La révolution au Mexique

**LES ETATS-UNIS ENJOIGNENT LE GOUVERNEMENT REPUBLICAIN DE PROTEGER LA VIE DES CITOYENS AMERICAINS—LES REBELLES ONT PERDU CINQ CENTS HOMMES A LA BATAILLE DE LAGUNA — ON DEMANDE A MADERO DE RESIGNER.**

Washington, 24. — Les officiers des troupes américaines stationnées à la frontière du Mexique ont été autorisés à mettre en demeure le gouvernement mexicain de protéger la vie des citoyens des Etats-Unis, ainsi que leurs propriétés. Si le gouvernement du président Madero ne peut se rendre à cette demande, les troupes américaines pénétreront sur le territoire du Mexique.

San-Antonio, Texas, 24. — T. R. Beltran, agent du gouvernement mexicain, est revenu aujourd'hui d'un voyage à Mexico. Il a appris que les rebelles avaient perdu 500 hommes à la bataille de Laguna.

Emilio Vazquez Gomez a télégraphié au Président Madero, lui demandant sa démission de président du pays afin de prévenir une révolution sanglante.

Washington, 24. — Les officiers des troupes américaines stationnées à la frontière du Mexique ont été autorisés à mettre en demeure le gouvernement mexicain de protéger la vie des citoyens des Etats-Unis, ainsi que leurs propriétés. Si le gouvernement du président Madero ne peut se rendre à cette demande, les troupes américaines pénétreront sur le territoire du Mexique.

San-Antonio, Texas, 24. — T. R. Beltran, agent du gouvernement mexicain, est revenu aujourd'hui d'un voyage à Mexico. Il a appris que les rebelles avaient perdu 500 hommes à la bataille de Laguna.

Emilio Vazquez Gomez a télégraphié au Président Madero, lui demandant sa démission de président du pays afin de prévenir une révolution sanglante.

Washington, 24. — Les officiers des troupes américaines stationnées à la frontière du Mexique ont été autorisés à mettre en demeure le gouvernement mexicain de protéger la vie des citoyens des Etats-Unis, ainsi que leurs propriétés. Si le gouvernement du président Madero ne peut se rendre à cette demande, les troupes américaines pénétreront sur le territoire du Mexique.

## La recherche du pôle sud

**LES DEUX EXPLORATEURS AMUNDSEN ET SCOTT LUTTENT POUR ATTEINDRE LE FAMEUX POLE SUD.**

Londres, 24. — La nouvelle de la découverte du Pôle Sud est attendue à Londres à tout instant, et on discute déjà les chances des concurrents, le capitaine Ronald Amundsen et le capitaine R. Y. Scott.

Consulté à ce sujet, le grand explorateur, Sir Ernest Shackleton, favorise plutôt le Norvégien, quoique ne se prononçant pas plus d'un côté que de l'autre. Le "Fram", le navire d'Amundsen est moins rapide que celui de Scott.

Une dépêche de Copenhague dit que la société géographique de Christiania a tenu une réunion pour discuter quand on pouvait bien attendre Amundsen de retour de son expédition au Pôle Sud. On croit que Scott qui a avec lui des chevaux au lieu de chiens qui supportent beaucoup mieux le froid extrême, qui

réussira en ces régions.

FEUILLETON  
du "CANADA"

## DISPARU

PAR BRADA

(Suite) No. 15

—Maintenant, monsieur ?

—Oui.

Sans plus de délai, le visiteur qui attendait introduit; c'est un homme jeune encore, à la tournure élégante, au visage fatigué; les yeux qui sont bruns et admirablement beaux, ont une expression fuyante; l'attitude est celle de la bravade.

—Bonjour, Tribby, mon cher, dit-il en français.

—Bonjour, cavalier, répond Tribby cordialement en serrant la main qu'on lui offre. Asseyez-vous, je vous en prie. Eh bien ? Et il se fait joyeux. —M'apportez-vous des nouvelles?

Et le solliciteur paraît les attendre comme un enfant à qui on réserve des bonbons.

L'autre le regarde dédaigneusement, et, tirant de sa poche un étui à cigarettes, en prend une, la met dans sa bouche, l'allume, puis dit:

—Vous permettez? Et suivant de l'œil la première bouffée de fumée qui s'élève.

—Vous le savez aussi bien que moi, la nouvelle.

D'un bloc il se retourne et dévisage le solliciteur: celui-ci est calme et impénétrable.

—Le mariage ?

—Oui, le mariage ?

Tribby se tait. L'autre répète :

—Je ne voulais pas vous contredire; je ne suis pas aussi certain que la circonstance soit de nature à vous servir.

—Ce n'est pas mon avis.

—Vous êtes libre d'agir à votre gré.

—Mon excellent Tribby, ne vous fâchez pas; j'ai confiance en vous, j'agirai comme vous me le conseillerez.

—Vous ne devez pas ignorer, cavalier, que nous tenons à être corrects, très corrects.

Vous avez raison... bien raison.

—L'absence de correction, de principes solides de conduite peut amener des conséquences... embarrassantes.

Celui que Tribby appelait le cavalier continuait à fumer, la tête renversée; de la main droite levée il fit un signe muet d'adhésion.

—Alors si nous devons nous mêler de cette négociation, nous tenons à procéder d'après les règles fixes dont nous avons l'habitude et la pratique.

La première est celle-ci: Aucune intervention du client. Cela vous convient-il cavalier ?

—Cela me convient.

—Et vous nous donnez carte blanche pour la transaction à intervenir, une transaction à l'amiable ainsi qu'il convient dans l'intérêt des deux parties; les engagements acceptés par nous le seront par vous... sans restriction aucune.

Les yeux bruns aux cils sombres et lourds se levèrent vers Tribby, et leur regard aigu chercha le sien, mais il l'avait baissé et fourrageait parmi ses papiers.

—Nous ne voulons surtout... aucun scandale.

—Vous êtes délicieux... je me fie à vous !

—Alors, signez ici, s'il vous plaît... Pardon, prenez la peine de lire d'abord.

Il y eut un silence de cinq minutes, puis la plume cria sur le papier épais.

L'interlocuteur de Tribby bailla alors et dit :

—Et maintenant, cher ami, serez-vous assez aimable pour me faire une petite avance; vingt livres m'obligeraient.

Sans répondre, Tribby plonge la main dans un tiroir à sa droite, prend son livre de chèques, en libelle un et le tend à travers la table.

Il fut reçu avec une grimace.

—Dix livres seulement !

—Impossible davantage, mon cher cavalier, dit Tribby de sa voix nette.

Reculant son fauteuil, il se lève, et avec une grande politesse escorte son client jusqu'à la porte extérieure de l'office, dont le battant mobile retombe sans aucun bruit.

## VII

## L'EXTRAORDINAIRE NOUVELLE

Bernard de Quiverville n'était certes pas un fils de tout repos ; néanmoins, malgré les soucis qu'il causait perpétuellement, il demeurait le bon jumeau de sa famille ; ses parents et ses sœurs avaient pour lui des trésors d'indulgence. C'est que Bernard, tout en recommençant avec persévérance les mêmes errements, en se plaçant toujours dans les plus funestes embarras, avait une manière de s'en excuser, une effusion de tendresse envers les siens, lorsqu'on avisait aux moyens de le rendre à ses folies, qui faisaient tout oublier. De plus, on était sûr de son affection. M. de Quiverville était persuadé, à n'en pas douter, que son fils aimé lui souhaitait longue vie ; et malgré les larmes qu'il faisait trop souvent verser à sa mère, elle savait occuper la première place dans le cœur du jeune homme. De reste, de bonne foi, il l'assurait, et il assurait ses sœurs, que s'il jouait, c'était dans le désir unique de faire un grand coup qui libérerait la famille de tous les ennuis.

(A suivre.)

Les lois de l'Eglise  
sont immuables

Suite de la page 10

et ne peut rendre qu'une décision : déclarer le mariage nul au point de vue canonique. Il ne s'agit pas d'annuler un contrat. Ce mot employé fréquemment est absolument impropre. C'est l'Etat qui prétend parfois annuler le contrat sacré du mariage, en prononçant le divorce que l'Eglise réprouve et réprouvera toujours. Dans le cas actuel, il n'y a pas eu de sacrement. Et c'est là, notez-le bien, mes très chers frères, la législation de l'Eglise catholique pour tous les pays du monde. Aucun évêque ne saurait juger autrement.

Que cette législation soit raisonnable, et qu'elle s'appuie sur des motifs de l'ordre le plus élevé, nul ne saurait le contester. Le mariage, en effet, il faut le rappeler, n'est pas un simple contrat soumis comme tous les autres à la juridiction des pouvoirs civils. Sans doute, il intéresse la société civile, puisqu'en fondant la famille, il maintient et perpétue la société dont l'Etat est le représentant naturel; mais il intéresse avant tout le pouvoir ecclésiastique, car, comme l'a dit Léon XIII, « le mariage a Dieu pour auteur ». Il a été dès le principe une représentation de l'Incarnation du Verbe. Aussi, existe-t-il en lui quelque chose de religieux NON SURAJOUTÉ, MAIS INNE, qui n'est pas l'effet des conventions humaines et qui découle de sa nature, puisque aussi, quand il s'agit des chrétiens, il a été élevé par Jésus-Christ à la dignité de sacrement. « Comme le mariage, ajoute le même pontife, est dans son essence, de sa nature et en lui-même sacré, il est nécessaire qu'il soit réglé et gouverné non par l'autorité des princes séculiers, mais par la divine autorité de l'Eglise qui seule a la magistrature des choses sacrées. »

Distinguer pour les chrétiens entre le contrat et le sacrement serait une grave erreur. Le sacrement n'est pas une simple cérémonie religieuse venant sanctifier le contrat. Le contrat et le sacrement sont un seul acte : le contrat sacramentel. Et partant, le mariage comme les autres sacrements relève nécessairement de l'Eglise. A l'Eglise par conséquent appartient de réglementer ce qui concerne la validité du mariage, de fixer les conditions auxquelles il doit s'effectuer, de prescrire à sa célébration, de légiférer sur ses empêchements, de juger des causes de sa nullité. Telle a été la doctrine catholique avant la Réforme protestante et dans tous les siècles. Si nos frères séparés l'ont rejetée, s'ils ont fait du mariage un simple contrat soumis comme tous les autres à la puissance civile qui peut le dissoudre ou le réglementer à son gré, qu'ils nous reconnaissent au moins le droit de rester fidèles à nos traditions séculaires, et, au nom de la liberté, qu'ils réclament pour eux-mêmes, qu'ils nous laissent libres d'agir selon les convictions de notre foi.

Et maintenant, revenant sur un point que nous avons touché plus haut, quel effet peut avoir à l'égard des lois civiles la loi ecclésiastique, frappant de nullité au point de vue religieux un mariage que ces lois ne tenant aucun compte des empêchements canoniques regarderaient comme légal, ainsi qu'il arrive dans beaucoup de pays et dans la plus grande partie du Canada ? Aucun assurément. Les catholiques déclarés libres en conscience se trouvaient toujours par suite d'un acte irrégulier ou coupable, sous le coup de la loi civile et de toutes ses conséquences. Il y a là un conflit malheureux, mais dont l'Eglise, certes, ne porte pas la responsabilité. Le conflit peut se présenter et avec une gravité extrême, pour deux catholiques qui, valablement mariés devant l'Eglise, oseraient demander un divorce aux pouvoirs civils et contracteraient ensuite une union nouvelle selon les formalités exigées et reconnues suffisantes par l'Etat. L'Eglise pourrait-elle accepter ce second mariage comme valide et légitime ? Assurément non. Mais dans la province de Québec, mes très chers frères, nous possédons sur le mariage des lois civiles spéciales. Ces lois nous en connaissons l'origine, l'histoire et l'esprit qui les a inspirées. Leurs auteurs évidemment, en les rédigeant après de longues et

minutieuses études, ont voulu, tout en respectant les croyances de diverses dénominations religieuses, établir sur notre sol, protéger les croyances et les lois de l'Eglise catholique. La jurisprudence généralement admise nous avait donné cette conviction. Nous pensions que ces lois admettaient pour les citoyens catholiques les empêchements portés par l'Eglise catholique, et comme le claustré n'est en un de ces empêchements, nous en déduisions qu'un mariage clandestin entre catholiques, c'est-à-dire contracté autrement que devant leur propre prêtre, nul au point de vue religieux était également nul aux yeux de la loi civile. Les tribunaux viennent de décider différemment. Cette décision qui arrive après d'autres rendues dans un sens opposé n'est pas finale sans doute, mais elle nous fait voir que nous sommes exposés à voir interpréter les articles du code civil diversement. D'une manière ou d'une autre la lumière se fera avec le temps sur le sens exact de ces articles.

Il en est qui voudraient une loi uniforme réglant la célébration des mariages et cette loi qu'ils rêvent n'est absolument de côté les prescriptions de l'Eglise catholique. Quoiqu'il arrive, mes très chers frères, les saintes lois de l'Eglise, notre maître, sur le mariage comme sur tous les autres points de doctrine continueront toujours de lier la conscience de ses enfants, et ceux-là seuls à ses yeux, mériteront le titre d'époux et d'épouses qui auront contracté mariage selon la forme prescrite par elle. Tous les parlements de la terre seront impuissants contre l'œuvre de Dieu. Le mariage ne cessera de conserver pour nous son caractère vénérable et sacré et comme tel il restera sujet à la réglementation et aux décisions de l'Eglise.

Quand saint Paul écrivait aux fidèles de la Galatie il leur disait pour affirmer leur foi, que certains doctrinaires tentaient d'ébranler : « Si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. Car je vous le déclare, mes frères, l'Evangile que je vous ai prêché n'est point selon l'homme, ce n'est point d'un homme que je l'ai reçu, ni appris, mais c'est par la révélation de Jésus-Christ. » Mes très chers frères, moi aussi je peux vous l'affirmer, l'enseignement que je vous donne ici ne vient pas des hommes. C'est celui-là même de l'Eglise du Christ et de son magistère infallible.

Recevez-le donc avec foi et respect. Pénétrez-vous en dans toute votre conduite. Au besoin sachez vous en faire les courageux défenseurs, car il est cette vérité dont parlent nos saints Livres : « la vérité du Seigneur qui demeure éternellement. »

## CHAMPLAIN

(Correspondance Spéciale)  
Champlain, 25.—Dimanche dernier, le 18, nous avons eu une partie de hockey, des plus contestées entre le St-Georges des Trois-Rivières vs C. C. C. de Champlain.

Plus de six cents personnes assistaient à cette partie. Résultat 6 à 5 en faveur du C. C. C.

Le sixième point a été contesté, mais comme le St-Georges n'a pas voulu débattre, nous avons remporté la victoire.

—Dimanche soir, notre club local a donné un grand dîner-whist auquel assistaient plus de cent personnes.

Le prix des Dames, « Un joli manuscrit », a été gagné par Mlle Annette Fugère, et le prix des Messieurs, « un nécessaire pour la barbe », par M. Téphère Gouin.

Les prix de consolation, par Mlle Aurèle Arcand et Charles Bertrand.

—La mascarade de mardi sur la patinoire du C. C. C. a été un vrai succès. La partie de hockey Mardi-Gras vs Mi-Carême a été des plus intéressantes et des plus comiques.

Tout le monde est content du carnaval, organisé par notre club.

Mardi soir, un banquet aux huitres, donné par le président, M. Adolphe Mongras, réunissant tous les officiers et membres du Comité du C. C. C. ; ce fut le complément de nos fêtes du carnaval.

M. D'ANNUNZIO SE DEFEND.

M. Gabrielle d'Annunzio devait publier en volume sous ce titre : « Météore », les origines et les frémissements des guerres qui, parues naguère dans le « Corriere della Sera », avaient exalté l'âme des patriotes italiens. Mais on sait que le préfet de Milan est intervenu et a fait saisir, à la librairie Tréves, tous les exemplaires prêts à être mis en vente.

Le préfet a donné ses raisons. Quelques « terzine » d'un poème intitulé : « Chansons des Dardanelles », sont des imprécations qui s'appellent vite des injures contre l'Autriche et son souverain. Dans la Triple, il ne faut pas réveiller les souvenirs héroïques du « Risorgimento » italien, ni s'abandonner au lyrisme contre les Tedeschi.

M. Gabrielle d'Annunzio et ses admirateurs ont protesté au nom de la liberté de l'art ; les hommes politiques, au nom de la liberté de la presse. Cette fois, le condamné ne fait pas sa soumission.

Mais surtout la révolte est ingénieuse; elle s'inspire de la finesse et de l'élégance italiennes. Le volume des chansons de guerre, dit-on, va être tout de même publié. Simplement, les pages resteront blanches aux endroits où auraient dû se lire les « terzine » prosaïques. Et là, d'une main pieuse, les ferveurs du patriotisme pourront écrire ces vers qui, comme les chants antiques, erreront sur toutes les lèvres. N'est-ce pas la plus belle affirmation de liberté ?

LA REVOLUTION  
AU MEXIQUELE BRIGANDAGE REGNE EN  
MAITRE. LE CONSUL ITALIEN  
ATTAQUE.

Torreon, Mex., 25.—Maspimi est devenu le rendez-vous des brigands. Le consul italien et six autres étrangers ont été attaqués récemment. Cinquante Vagabonds ont attaqué un convoi et ont mis en danger la vie de plusieurs voyageurs. Finalement, ils se sont retirés, emportant huit hommes de leur troupe morts.

CONTRATS  
IMPORTANTSLE PACIFIQUE CANADIEN ACCORDE DES CONTRATS POUR  
LA CONSTRUCTION DE TROIS  
CENT HUIT MILLES DE VOIE  
FERREE.

Winnipeg, 25.—Des contrats pour la construction de trois cent huit milles de voie ferrée ont été accordés hier par le Pacifique Canadien. Ces lignes seront en grande partie construites dans la Saskatchewan.

Le concert  
Plamondon-Michot

Magnifique audition musicale samedi à la salle Windsor.

Le deuxième concert Plamondon-Michot, qui a eu lieu samedi après-midi, à la salle Windsor, a remporté un gros succès. La salle était archicomble et chaque numéro du programme a été exécuté de main de maître.

Mention spéciale, cependant, doit être faite de l'orchestre qui, sous la direction du professeur Goulet, a rendu avec un brio vraiment superbe, plusieurs morceaux de genre.

Le programme était le suivant : 1.—Orchestre : A. Réverie... G. Hübner. 2.—Chœur : B. Air à danser... R. Goulet. 3.—Goulet, sous la direction du professeur J. Goulet.

2.—Resurrection—Episode Sacré... G. Hübner. 3.—Solistes : Mmes A. Plamondon, Z. Morin et B. Holland. Chœur et orchestre.

3.—Tribby—Chœur des Bonnetiers... G. Hübner. 4.—Jeunesse (1ère audition en Amérique)... G. Hübner. 5.—L'homme... M. A. Plamondon. 6.—L'apparition... M. A. Plamondon. 7.—Une voix... M. M. Wilson. 8.—Les Bichérons... M. M. Desjardins, et Bellemare. Chœur de jeunes filles, Orchestre.

5.—Les Bohémiens... Schumann. Solistes : Mlle M. Robert et I. Morin. M. M. Desjardins et Tremblay. Chœur et Orchestre.

Le prochain concert aura lieu le 9 mars.

LE CARDINAL O'CONNELL ET  
L'OPERA DE BOSTON

(De l'« Independent » de Fall-River, Mass.)

Les journaux de Boston publient une lettre du cardinal O'Connell, à M. Eben-D. Jordan, dans laquelle Son Eminence parle de l'intérêt qu'il porte à l'Opéra de Boston.

Il en profite pour transmettre à M. Jordan sa contribution au fonds prélevé dans l'intérêt de cette institution récemment menacée de banqueroute.

« Ce serait profondément déplorable, écrit-il, si l'Opéra devait cesser d'exister, faute d'encouragement. »

Les journaux de la métropole ne mentionnent pas le montant de la souscription de Son Eminence; mais on a lieu de croire qu'il est important.

## Où Diner ? Le meilleur repas pour le prix

à notre apaisée salle à dîner. Excellent service—table d'hôte ou à la carte. St-James Hotel Fred Bouillon, Prop.

## ST-LIN DES LAURENTIDES

(Correspondance Spéciale)  
St-Lin, 25 — Jeudi dernier, le vingt-deux, eurent lieu dans notre ville, les élections municipales de mai et de conseillers.

Pour la Mairie — M. Calixte St-Jean, orfèvre, a été élu maire, avec trente-six de majorité, sur son adversaire, M. Adolphe Roy.

Pour les conseillers — A été élu conseiller dans le quartier No. 1, M. Joseph Archambault, secrétaire.

Quartier No. 2, M. George Martel, marchand.

Quartier No. 4, M. Ludger Venne, élu par acclamation.

PLACE VIGER  
HOTEL

DINERS SPECIAUX  
ORCHESTRE FEMININ TOUS  
LES SOIRS

Les Medecins ne  
Pouvaient la Soulager

## "Fruit-a-tives" la Guériront

Mountain, Ont., 3 mars.  
J'ai pris des "Fruit-a-tives" et j'ai recu beaucoup de soulagement. J'ai souffert durant des années de bile et après avoir pris des "Fruit-a-tives" je suis parfaitement bien. Des médecins me traitèrent et je pris plusieurs sortes de remèdes mais rien ne me guérit, que lorsque je pris des "Fruit-a-tives".

Mme R. M. BEGGS.  
Aucun autre remède au monde guérit la bile aussi rapidement et de façon aussi plaisante que "Fruit-a-tives". Ce fameux remède aux fruits agit directement sur le foie, soulage la congestion, permet le foie de décharger plus de bile et empêche la constipation et l'indigestion.

Peu importe ce que vous avez essayé et la durée de vos souffrances. "Fruit-a-tives" vous guériront complètement. So, la boîte à 50 cts, 25 cts ou 10 cts. Chez tous les marchands ou de Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

L'ELECTION DE  
RENFREW-SUD

AVEC QUATRE POLLS A VENIR  
LA MAJORITE DE L'HON. M.  
GRAHAM EST DE 295 VOIX.

Voici les derniers résultats de l'élection de Renfrew-Sud. Il reste encore quatre polls à venir.

ADMSTON

Ferguslie ... 36  
Town Hall ... 37  
Shamrock ... 32  
Northcote ... 3  
Ecole No. 3 ... 15  
Ecole No. 9 ... 3  
Arnprior ... 122

BAGOT ET BLYTHFIELD

Springtown ... 10  
Calahogie ... 4  
Brougham ... 52

BRUDENELL

Hôtel de ville ... 18  
Town Hall ... 18  
Rockingham ... 26  
Guadville ... 1  
Griffith ... 1  
Mattawachan ... 1  
Eganville ... 1  
Dacre ... 1  
Hyndford ... 17

GRATTAN

Killaloe Station ... 18  
Killaloe Station ... 18  
Barry's Bay ... 9  
Wilno (Hagarty) ... 111  
Wilno (Sherwood) ... 1  
Tromore ... 1

HAGARTY

Killaloe Station ... 18  
Killaloe Station ... 18  
Barry's Bay ... 9  
Wilno (Hagarty) ... 111  
Wilno (Sherwood) ... 1  
Tromore ... 1

HORTON

Hôtel de ville ... 23  
Russells ... 51

McNAB

White Lake ... 34  
Stewartville ... 24  
Standpoint ... 9  
Breadside ... 9  
Burnside ... 13  
Burnside ... 51  
Ecole No. 8 ... 24

RADOLIFFE

Combermere ... 3

RAGLAN

Palmer Rapids ... 44  
Loney's ... 4

RENFREW

Hôtel de ville ... 62  
Salle des pompiers ... 56  
Russells ... 51  
Sebastopol ... 2

Totaux ... 734 429

LES CLUBS  
DE PUBLICITE

ILS ONT TENU LEUR REUNION  
A TORONTO ET ONT ELU  
LEURS OFFICIERS.

Toronto, 23. — Une réunion des "Canadian Ad Clubs", affiliés aux "Associated Advertising Clubs of America", a été tenue ici hier, en vue d'organiser une division canadienne. Etaient présents : les représentants de la "Montreal Publicity Association", de l'"Ottawa Ad Club", du "Peterborough Ad Club", et du "Toronto Ad Club". Les officiers suivants ont été élus : président, M. W. A. Lydiatt, Toronto ; 1er vice-président, M. William Findlay, Ottawa ; 2ème vice-président, M. J. J. Gallaher, Montréal ; secrétaire, M. Adam F. Smith, Toronto ; trésorier, M. J. R. Aylesworth, Hamilton ; directeurs MM. George T. Kaster, Winnipeg, K. S. Fenwick, Québec, W. G. Rook et F. W. Hunt, Toronto.

## Personnel

M. L. L. Bachand, E. L. L. de l'Université McGill est en voyage à Ottawa pour quelques jours.

ASSOCIATION ARTISTIQUE  
DES DAMES CANADIENNES.

Voici le programme du concert de l'Association Artistique des Dames Canadiennes qui aura lieu mercredi le 28 février, au hall Y.M.C.A., du 25 rue Mansfield et Dorchester, sous la présidence de M. Raynaud, vice-consul de France :

1. Piano—Le gazouillement des oiseaux au bois. Schmitt. Mademoiselle Beauchemin.

2a. Chant—Le Grand Air de Léa de

LE PACIFIQUE  
CANADIEN

Une nécessité de voyage, c'est le "Comfort", lequel est assuré par la supériorité de l'équipement.

Outre les spacieux wagons-dortoirs éclairés à l'électricité, il y a les wagons à compartiments entre

## Montréal et Toronto

Sur les trains qui partent tous les jours à 10.45 pour la gare Yonge.

La seule ligne qui possède cet équipement de haute classe.

Les trains pour la gare Union partent à 8.45 a.m., et 10.45 p.m.

## CALEDONIA SPRINGS

POUR CONGES DE FIN DE SEMAINE, la loi l'on obtient la cédure au Mag. Excursions de fin de semaine à PRIX REDUITS.

TAUX REDUITS

En force du 1er Mars au 15 Avril 1912. PASSAGE DE SECONDE CLASSE POUR COLON DE MONTREAL A

VANCOUVER, VICTORIA, SEATTLE, PORTLAND, ORE, NELSON, ROSSLAND, SPOKANE, SAN FRANCISCO, LOS ANGELES, SAN DIEGO, MEXICO CITY, MEX. \$47.70

Prix réduits pour différents autres endroits.

BUREAU DES BILLETS  
113 rue St-Jacques. Téléphone Main 3752-3753, ou aux gares Viger ou de la gare Windsor

GRAND TRUNK RAILWAY  
SYSTEM

Seule double voie ferrée entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Detroit et Chicago.

A TORONTO  
En 7 1/2 HEURES par  
"l'International Limited"

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada qu'on trouve à 5.00 a.m., tous les jours

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

MONTREAL, TORONTO ET L'OUEST  
9 a.m., 9.45 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m.  
Y. cons-buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour, wagon-lits, Pullman éclairés à l'électricité, avec lampes pour lire dans les lits sur les trains de nuit

Prix réduits pour les différents points de la Côte du Pacifique

En force du 1er mars au 15 avril inclusivement.

Passage simple de seconde classe pour les colonies de Montréal via Chicago à

Nelson, Vancouver, Victoria, Westminister, O.A. Seattle, Spokane, Tacoma, Nash, Portland, Ore. \$47.70

San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mexico City, Mex. \$49.00

Prix réduits pour différents autres endroits.

## WAGONS-LITS POUR TOURISTES

Laissez-vous tenter par le CHICAGO, les lundis, mercredis et vendredis à 10.30 p.m. Lits disponibles pour l'accommodation des passagers ayant des billets de première ou deuxième classe sur paiement d'une somme nominale. Raccourcissements avec les convois ayant des wagons de style semblable à CHICAGO.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE : 130 rue St-Jacques. Tél. Main 6906, ou gare Bonaventure.

INTERCOLONIAL  
RAILWAY

GARE BONAVENTURE UNION

HORAIRE

# CHEZ LES OUVRIERS

Un très intéressant projet de loi a été présenté à la Chambre des députés, de Paris. Il a pour but d'assurer aux travailleurs des deux sexes, un minimum de salaires suffisant, pour subvenir aux besoins matériels de son existence.

L'auteur établit que tout travailleur a droit à un salaire raisonnable. Or le salaire raisonnable est celui qui permet à tout travailleur de remplir convenablement les devoirs de ses conditions sociales les plus imposées. Mais, comme ces exigences sociales varient à l'infini, selon les pays, et même selon les régions, il s'ensuit que tel salaire qui est raisonnable pour les uns, ne le serait pas pour les autres. De là, il conclut à l'impossibilité de déterminer par une loi, le juste salaire uniforme pour tout un pays. Mais, il soutient que la loi doit intervenir pour garantir à chacun des travailleurs, un minimum de salaire, qui lui permette de vivre.

C'est pourquoi, en pratique, il propose de diviser le pays en régions. Dans chaque région et chaque année, un conseil spécial serait chargé de déterminer le salaire minimum, en se basant sur "ce qu'il y faut pour vivre". Nul employeur ne pourrait payer un salaire inférieur à ce salaire minimum, qui serait ainsi garanti par la loi.

D'après l'auteur, une telle loi fermerait la porte à d'innombrables abus, comme chaque jour, au détriment des plus humbles et des plus faibles. Elle serait un puissant encouragement à la bonne morale. Elle inciterait nombre de travailleurs, désormais assurés d'un salaire suffisant, à fonder un foyer: ce que beaucoup ne font pas, par la seule crainte de manquer du nécessaire. Cette loi, conclut-il, contribuerait à établir le bonheur universel et rendrait la paix au monde.

—Le club ouvrier de la partie nord se réunira ce soir, en assemblée spéciale pour discuter le site qui devra occuper le marché public projeté par la cité.

—Les charpentiers de l'union No. 93, en fer tiendront une importante assemblée ce soir, au Temple du Travail. Le secrétaire déclare qu'il a une déclaration de plus haute importance à communiquer aux membres. Les charpentiers ont une demande des plus sérieuses à faire aux patrons, ce sujet sera discuté ce soir.

—A l'issue de l'assemblée régulière du club ouvrier Saint-Jean-Baptiste, lundi soir, les membres de l'équipe de croquet de ce club se réuniront pour discuter une question de la plus haute importance.

Par ordre,  
A. VALQUETTE,  
Secrétaire.

—Les membres de l'union No. 144 des plombiers sont expressément convoqués à une assemblée spéciale, et des plus importantes aura lieu, mardi soir, 27 février courant à la salle St-Joseph.

Par ordre,  
THOS. PAUL, Secrétaire.

Ce soir, à 8 heures, il sera tenu une grande assemblée au Club Ouvrier de la partie Nord, dans son local de la rue Cowan, 717.

Il y sera débattu de nombreuses questions intéressant le club. Plusieurs orateurs adresseront la parole. Il sera question entre autres choses de l'opportunité d'établir un marché couvert qui sera appelé à rendre de grands services aux nombreuses familles d'ouvriers de la partie nord. Les autorités municipales seront appelées par la voix des échevins de quartiers intéressés à appuyer telle demande au conseil.

Tous les membres et amis du club sont invités à cette assemblée.

Il est entendu que le 1er avril, 150 hommes travailleront à la construction de l'usine. Les dormants sont coupés et placés sur la ligne sur laquelle les matériaux de construction et la glaise seront envoyées et l'ingénieur en chef est une autorité en disant que, en travaillant nuit et jour, l'usine aura une capacité totale de 1,500 barils de ciment Portland, par jour. L'on a pourvu au chargement d'un char double de fret, en sorte que l'on peut expédier 20 chars chargés, par jour. Quand le G. T. P. passa, il y a quelques années, à cet endroit, Marlboro était seulement connu sous l'étiquette "Mille 23", car personne ne pouvait songer qu'il y avait une couche immense cachée de marne, d'une profondeur de 2 à 20 pieds, qui sera le centre d'une industrie énorme, quand elle sera complètement finie.

## Assurez la santé du bébé



Madame Ferdinand Proulx, de Notre-Dame de la Salette, nous envoie le portrait de son bébé qui jouit d'une excellente santé et se développe admirablement. Elle a employé avec succès le SIROP D'ANIS GAUVIN.

POUR LES ENFANTS  
Evitant ainsi à son bébé bien des souffrances, à l'époque de la dentition et contre les coliques et autres indispositions auxquelles les bébés sont sujets. Son exemple est à imiter par toutes les mères soucieuses du bien-être de leurs jeunes enfants.

En vente partout: 15 cts la bouteille.

J. A. E. GAUVIN, Pharmacien-Chimiste  
850 ST-CATHERINE EST  
MONTREAL.

# Ce Resserrrement de l'Estomac

Causé par la formation de gaz nauséabonds par suite de la mauvaise digestion, arrêté avec une Tablette de Stuart contre la Dyspepsie.

Paquet d'essai gratuit.

Lorsque vous vous sentez comme si votre estomac était étroitement resserré quand la douleur est intense, que des sueurs froides et moites vous accablent, que vous avez la gorge serrée et que vous êtes faible et prêt à vomir — tout ce qu'il vous faut, c'est une Tablette de Stuart contre la dyspepsie pour chasser les débris de nourriture non digérés restés dans l'estomac et les intestins et vous rendre à votre état normal. Et tout cela peut se faire dans peu de temps.



Cette sensation de resserrrement de l'estomac est enlevée par une Tablette de Stuart contre la Dyspepsie.

Des milliers de personnes savent si bien combien les Tablettes de Stuart contre la Dyspepsie sont sûres et recommandables pour tous les maux d'estomac, qu'elles en ont toujours un paquet à la maison et au bureau, et au moindre indice que l'estomac va mal, elles prennent une Tablette de Stuart après chaque repas pendant quelques jours, tant que les organes digestifs ne sont pas remis.

C'est une excellente méthode à suivre et il en résulte beaucoup de bien. L'appétit est amélioré, les aliments ont un meilleur goût, votre sommeil est plus rafraîchissant, et votre caractère vous fera des amis au lieu d'ennemis.

Contre l'indigestion, l'airgout stomacal, le vomissement, les gaz, la langue chargée, l'indigestion intestinale et toutes les maladies et douleurs stomacales — ou contre la perte d'appétit — les Tablettes de Stuart contre la Dyspepsie sont inappréciables.

Prenez-les sans gêne — elles sont aussi inoffensives que le sucre — et ne peuvent être en aucune façon nuisibles au rang des "remèdes". Elles n'ont aucun effet sur le système, à l'exception du bien qu'elles produisent en vous faisant digérer vos aliments d'une façon correcte.

Tous les pharmaciens vendent les Tablettes de Stuart contre la Dyspepsie. Le prix en est de 50 cents la boîte. Les médecins les emploient et les recommandent. Si vous désirez les essayer avant d'en acheter, écrivez à F. A. Stuart Co., 150 Stuart Bldg., Marshall, Mich., et un paquet échantillon vous sera expédié gratis.

En voyage.

M. F. E. Fontaine, directeur-gérant de l'Agence Canadienne de Publicité, est parti ce soir pour New-York, où il s'embarquera mercredi pour un voyage de quelques semaines aux Bermudes. Madame Fontaine fera le voyage avec son mari.

Euchre  
A l'occasion des jours gras, Mlle Gervais, de St-Viateur, réunissait lundi, le 19, ses nombreuses amies, à une partie de euchre.

Les salons, joliment décorés, présentaient un coup d'oeil charmant. Mlle Gervais s'efforçait de faire avec l'amabilité qui les caractérise les honneurs de leur maison.

A minuit, l'on servit un magnifique réveillon, après quoi suivirent le chant, la musique, la danse; bref, ce fut un bon de soir, dont chacun gardera le plus joyeux souvenir.

Les heureux gagnants furent: Mlle Ida Guilbault, Ste-Elizabeth; prix de consolation, Mlle C. Guilbault, St-Viateur; M. Albert Rouleau, E.E.M. M. Paul-Emile Déry, Ile du Pas.

## VERS L'IDEAL

M. Rémi Tremblay, traducteur à la Chambre des Communes, vient de publier un nouveau volume de vers intitulé "Vers l'Idéal". Cet ouvrage, venant à la suite de "Caprices Poétiques", "Coups d'Aile et Coups de Bec", "Boutades et Réveries", sera certainement bien accueilli par le public lettré.

M. Rémi Tremblay s'est fait une renommée remarquable dans le monde du journalisme et des lettres au Canada et aux Etats-Unis et la publication d'une œuvre nouvelle signée de son nom sera très intéressante pour le public français d'Amérique, qui a suivi M. Tremblay dans sa carrière de polémiste et de poète.

"Vers l'Idéal" a été imprimé par la Compagnie d'Imprimerie Commerciale d'Ottawa, et offre une jolie toilette typographique. Ce volume devrait avoir une vente excellente, si l'on se rappelle que les éditions d'ouvrages précédentes ont été rapidement épuisées en librairie.

# Pour éviter les feux de prairie

LES CHEMINS DE FER DEVRONT ENTREtenir UNE LIGNE DE PROTECTION CONTRE LE FEU LE LONG DE LEURS VOIES.

Ottawa, 25. — Pour empêcher les étincelles provenant des locomotives d'allumer des feux de prairies, la Commission des Chemins de Fer vient de publier un nouveau règlement concernant les précautions à prendre contre le feu. Ce règlement s'applique à tous les chemins de fer faisant le trafic dans l'Alberta et la Saskatchewan.

L'ordre pourvoit à ce que tout chemin de fer, sujet à l'autorité législative du Canada, et faisant le trafic dans l'Alberta et la Saskatchewan, à partir du premier août prochain, entretienne de chaque côté de ses voies ferrées, dans ces deux provinces, une ligne de protection contre le feu, s'étendant à pas moins de trois cents pieds du centre et consistant en une bande de terre labourée de pas moins de seize pieds de largeur.

Une pénalité de \$25, en plus des dommages civils, est imposée à tout employé de la compagnie qui laisse les barrières ouvertes ou coupe des clôtures, faisant ainsi encourir des dangers aux bestiaux.

La Commission ordonne aussi que toutes les locomotives soient pourvues avant le 31 décembre 1912, de cendriers empêchant les cendres de tomber sur la voie.

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Un Etalage de

# COGNAC HENNESSY

dans la vitrine d'un magasin constitue le plus fort argument pour y attirer la clientèle.

Cherchez où se trouve l'Etiquette "blanc et or"



Le blanc indice de Pureté

L'Or indice de Qualité

Le Cognac Hennessy est le type du Cognac dans le monde entier. Le marchand qui fait un étalage de Cognac Hennessy prouve qu'il est juge de la qualité. Comme il vend le meilleur Cognac, il est tout naturel que vous jugiez par là de la qualité de ses autres marchandises.

S'il est un article capable d'établir la réputation d'un marchand comme vendant seulement des produits de choix, le Cognac Hennessy en étalage et sur les tablettes le fera.

vers les siècles, il la place au milieu du monde, comme une autorité vivante chargée de diriger les consciences, et comme la gardienne légitime, et l'interprète fidèle de sa loi et de son Evangile. Et pourquoi le Christ a-t-il établi une Eglise? La principale raison que nous donnons les théologues, et entre tous le Docteur Angélique, c'est que, par nous-mêmes, nous sommes incapables de trouver et de conserver la vérité religieuse nécessaire au salut, et que nous avons besoin pour cela d'un enseignement perpétuel et infallible.

C'est un fait d'expérience, que nous sommes tous ici-bas plus ou moins sujets à l'ignorance et à l'erreur, et que bien souvent, même les vérités que nous avons le plus d'intérêt à connaître, échappent à nos investigations. Or, s'il en est ainsi pour les vérités naturelles les plus élémentaires, si dans l'ordre des sciences purement humaines, nous sommes si souvent en défaut, combien plus forte raison quand il s'agit de cette science supérieure à la raison humaine, appelée pour cela surnaturelle et divine; la science religieuse. Les plus grands philosophes, les plus grands génies de l'antiquité, ont pâli des années et des années sur les redoutables mystères de l'au-delà; ils ont plongé leurs regards dans l'espace insondable, cherché à pénétrer ses secrets; ils ont interrogé la raison, la religion, la conscience, et ils ne sont arrivés pour la plupart qu'à des conclusions monstrueuses et erronées. "Pour parvenir, dit St-Thomas d'Aquin, non pas à se passer de tout enseignement, mais à acquiescer des principes d'une provision suffisante de vérité religieuse, il faudrait du génie, un travail opiniâtre et beaucoup de temps." Eh bien, vous figurez-vous le monde, si chaque homme sur la terre, si chaque travailleur en particulier était obligé pour faire son salut, de laisser là sa besogne quotidienne, de s'arrêter et de réfléchir jusqu'à ce qu'il ait trouvé et approfondi la vérité éternelle! Heureusement qu'il n'en est ainsi. Qui que nous soyons, c'est par l'enseignement que nous avons reçu tout ce que nous possédons de vérité et de croyance religieuse.

Or cette constatation suffit à nous faire toucher du doigt la raison d'être de l'Eglise. Proclamer la souveraineté de la raison individuelle et s'en remettre à ses jugements et décisions, c'est se condamner d'avance à de perpétuelles incertitudes dans la recherche de la vérité religieuse, si ce n'est à s'exposer à de multiples erreurs; refuser de reconnaître ici-bas une autorité souveraine et infallible en matière religieuse, c'est se mettre, bon gré mal gré, à la remorque d'une autorité quelconque, autorité sans garantie et sans mission, fut-elle celle du prédicant le plus éclairé et le mieux averti. Et voilà précisément ce que Dieu n'a pas voulu. Il a bien voulu que la raison et la conscience eussent un enseignement, une autorité vivante, puisque la nature humaine elle-même l'exige, mais il n'a pas voulu que cet enseignement et cette autorité fussent sans garantie et sans certitude et voilà pourquoi, créant l'Eglise, il a rétabli une autorité et un enseignement divinement inspirés, et a donné à l'Eglise, pour la rendre infallible, le don de l'immortalité.

Et ainsi s'est réalisé, dans toute son étendue, l'oracle de St-Paul: "Le Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans tous les siècles." Le Christ est resté parmi nous. Il y réside et y résidera toujours par l'enseignement de son Eglise — enseignement qu'il a lui-même apporté sur la terre; enseignement qu'il conserve, qu'il garde intact et indéfectible, enseignement visible et vivant.

Le Christ y a pourvu en instituant l'Eglise. Et ainsi s'est réalisé, dans toute son étendue, l'oracle de St-Paul: "Le Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans tous les siècles." Le Christ est resté parmi nous. Il y réside et y résidera toujours par l'enseignement de son Eglise — enseignement qu'il a lui-même apporté sur la terre; enseignement qu'il conserve, qu'il garde intact et indéfectible, enseignement visible et vivant.

Le Christ y a pourvu en instituant l'Eglise. Et ainsi s'est réalisé, dans toute son étendue, l'oracle de St-Paul: "Le Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans tous les siècles." Le Christ est resté parmi nous. Il y réside et y résidera toujours par l'enseignement de son Eglise — enseignement qu'il a lui-même apporté sur la terre; enseignement qu'il conserve, qu'il garde intact et indéfectible, enseignement visible et vivant.

Le Christ y a pourvu en instituant l'Eglise. Et ainsi s'est réalisé, dans toute son étendue, l'oracle de St-Paul: "Le Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans tous les siècles." Le Christ est resté parmi nous. Il y réside et y résidera toujours par l'enseignement de son Eglise — enseignement qu'il a lui-même apporté sur la terre; enseignement qu'il conserve, qu'il garde intact et indéfectible, enseignement visible et vivant.

Le Christ y a pourvu en instituant l'Eglise. Et ainsi s'est réalisé, dans toute son étendue, l'oracle de St-Paul: "Le Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans tous les siècles." Le Christ est resté parmi nous. Il y réside et y résidera toujours par l'enseignement de son Eglise — enseignement qu'il a lui-même apporté sur la terre; enseignement qu'il conserve, qu'il garde intact et indéfectible, enseignement visible et vivant.

Le Christ y a pourvu en instituant l'Eglise. Et ainsi s'est réalisé, dans toute son étendue, l'oracle de St-Paul: "Le Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans tous les siècles." Le Christ est resté parmi nous. Il y réside et y résidera toujours par l'enseignement de son Eglise — enseignement qu'il a lui-même apporté sur la terre; enseignement qu'il conserve, qu'il garde intact et indéfectible, enseignement visible et vivant.

Le Christ y a pourvu en instituant l'Eglise. Et ainsi s'est réalisé, dans toute son étendue, l'oracle de St-Paul: "Le Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans tous les siècles." Le Christ est resté parmi nous. Il y réside et y résidera toujours par l'enseignement de son Eglise — enseignement qu'il a lui-même apporté sur la terre; enseignement qu'il conserve, qu'il garde intact et indéfectible, enseignement visible et vivant.

Le Christ y a pourvu en instituant l'Eglise. Et ainsi s'est réalisé, dans toute son étendue, l'oracle de St-Paul: "Le Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans tous les siècles." Le Christ est resté parmi nous. Il y réside et y résidera toujours par l'enseignement de son Eglise — enseignement qu'il a lui-même apporté sur la terre; enseignement qu'il conserve, qu'il garde intact et indéfectible, enseignement visible et vivant.

Le Christ y a pourvu en instituant l'Eglise. Et ainsi s'est réalisé, dans toute son étendue, l'oracle de St-Paul: "Le Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans tous les siècles." Le Christ est resté parmi nous. Il y réside et y résidera toujours par l'enseignement de son Eglise — enseignement qu'il a lui-même apporté sur la terre; enseignement qu'il conserve, qu'il garde intact et indéfectible, enseignement visible et vivant.

Le Christ y a pourvu en instituant l'Eglise. Et ainsi s'est réalisé, dans toute son étendue, l'oracle de St-Paul: "Le Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans tous les siècles." Le Christ est resté parmi nous. Il y réside et y résidera toujours par l'enseignement de son Eglise — enseignement qu'il a lui-même apporté sur la terre; enseignement qu'il conserve, qu'il garde intact et indéfectible, enseignement visible et vivant.

sa perfection, ne saurait échapper aux divergences et aux subtilités d'interprétation, et resterait lettre morte, sans une institution divine, établie par le Christ, pour en garantir l'authenticité et l'intégrité, pour s'en faire l'interprète autorisé et infallible. N'est-ce pas d'ailleurs St Augustin qui, au IV siècle, osa proférer cette sentence hardie: "Je ne croirais pas à l'Evangile si l'Eglise ne m'y contraignait. De plus, si la Sainte-Ecriture est la source principale de nos croyances religieuses, elle ne saurait être larigée unique de notre foi, puisqu'en réalité elle ne contient qu'une part restreinte des enseignements du Sauveur, ceux-là seuls sur lesquels il a le plus à l'Esprit-Saint de fixer l'attention des autres inspirés. Par conséquent, parallèlement à l'Evangile, il faut nécessairement placer la tradition, ce complément de la loi écrite — comme l'appelle Tertulien — ce commentaire approuvé et authentique qui escorte, tout le long des siècles, le char resplendissant de la vérité catholique.

## REVENUE IMMOBILIERE

PETITES ANNONCES  
A VENDRE.

## A. ROBERGE.

## J. P. DORAIS

## A. W. D. HOWELL

Les ventes continuent à pleuvoir aux bureaux d'enregistrement : Montréal Est en a pour sa part plus de 40 pour la semaine, ce qui est probablement un record ; Hochelaga et Jacques-Cartier a eu plus de 500 actes enregistrés dans les 6 jours.

Le total des prix de vente est resté toutefois à plus d'un million en-dessous de celui de la semaine précédente, car il n'y a pas eu de grosses ventes de terrain ou de terres à subdiviser.

Les principales ventes de la semaine sont la vente par la Sauvegarde, de la propriété du coin S. E. des rues Notre-Dame et St-Vincent, pour \$105,000, soit \$16.75 le pied, la vente d'une propriété rue McGill, quartier Ouest, pour \$50,000, soit plus de \$35 le pied ; la vente d'une propriété rue Ste-Monique, pour \$275,000, et celle d'un grand terrain avec construction servant d'entrepôt, au quartier Ste-Anne, pour \$100,000.

Un bon nombre de maisons modernes-à-ont changé de propriétaires, et les nouveaux propriétaires vont sans doute ajuster les loyers au prix qu'ils ont payé.

Les résidences privées aux quartiers St-George et St-André et à Westmount atteignent des prix très élevés et la moindre maison d'ouvriers, à 3 logements, nouvellement construite, se vend au-dessus de \$5,000. Comment veut-on que les ouvriers ne trouvent pas leurs loyers trop cher ?

Quelques terrains vagues, dans les vieux quartiers, ont aussi changé de propriétaires à des prix qui prouvent bien que la hausse n'est pas restreinte aux faubourgs.

Les terrains à bâtir ont rapporté les prix suivants :

| RUES                   | QUARTIER  | PRIX le pied.    |
|------------------------|-----------|------------------|
| Ave. Laval.            | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Craig Est.             | St-Louis. | \$ 1.50          |
| Joanne Mance.          | St-Louis. | \$ 1.50          |
| Ave. des Pins.         | St-Louis. | \$ 2.00 à \$1.66 |
| Ave. Redpath.          | St-Louis. | \$ 2.25          |
| Louis Veillat.         | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Kingbury.              | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ontario.               | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Châteaubriand.         | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Christophe-Colomb.     | St-Louis. | \$ 2.00          |
| St-Denis.              | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Mitcheson.             | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. du Parc.          | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Hôtel-Dieu.       | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Esplanade.        | St-Louis. | \$ 2.00          |
| St-Louis.              | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Queen Mary.       | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Vandome.          | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Côte St-Antoine.       | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Frudhomme.        | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Holgrave.         | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Hampton.          | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Old Orchard.      | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Chapleau.         | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Draper.           | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Sherbrooke.            | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Marcell.          | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Melrose.          | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Dickey.           | St-Louis. | \$ 2.00          |
| St-Jacques (coin).     | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Quatrième.        | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Lafontaine.            | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Durocher.              | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Rockland.         | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Hartland.         | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Wood.             | St-Louis. | \$ 2.00          |
| West Crescent Heights. | St-Louis. | \$ 2.00          |
| St-Catherine.          | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Ave. Montrose.         | St-Louis. | \$ 2.00          |
| Wellington.            | St-Louis. | \$ 2.00          |

Voici les totaux des prix de vente par quartier :

| QUARTIER            | PRIX      |
|---------------------|-----------|
| Quartier Ste-Marie. | \$ 6,000  |
| " " " " " "         | 62,533    |
| " " " " " "         | 11,000    |
| " " " " " "         | 61,150    |
| " " " " " "         | 158,420   |
| " " " " " "         | 17,900    |
| " " " " " "         | 188,648   |
| " " " " " "         | 215,406   |
| " " " " " "         | 4,500     |
| " " " " " "         | 47,361    |
| " " " " " "         | 66,895    |
| " " " " " "         | 8,000     |
| " " " " " "         | 58,661    |
| " " " " " "         | 3,475     |
| " " " " " "         | 85,968    |
| " " " " " "         | 257,606   |
| " " " " " "         | 25,000    |
| Total Montréal Est. | \$221,463 |

| QUARTIER              | PRIX      |
|-----------------------|-----------|
| Quartier Ouest.       | \$ 50,000 |
| " " " " " "           | 325,500   |
| " " " " " "           | 158,284   |
| " " " " " "           | 13,500    |
| " " " " " "           | 100,000   |
| Total Montréal Ouest. | \$657,384 |

| QUARTIER                            | PRIX        |
|-------------------------------------|-------------|
| Quartier Longue-Pointe.             | \$ 8,805    |
| " " " " " "                         | 19,182      |
| " " " " " "                         | 41,850      |
| " " " " " "                         | 102,525     |
| " " " " " "                         | 148,420     |
| " " " " " "                         | 17,900      |
| " " " " " "                         | 188,648     |
| " " " " " "                         | 215,406     |
| " " " " " "                         | 4,500       |
| " " " " " "                         | 47,361      |
| " " " " " "                         | 66,895      |
| " " " " " "                         | 8,000       |
| " " " " " "                         | 58,661      |
| " " " " " "                         | 3,475       |
| " " " " " "                         | 85,968      |
| " " " " " "                         | 257,606     |
| " " " " " "                         | 25,000      |
| Total Hochelaga et Jacques-Cartier. | \$1,324,274 |

| QUARTIER           | PRIX         |
|--------------------|--------------|
| Quartier St-André. | \$ 1,324,274 |
| " " " " " "        | \$ 2,502,581 |

Voici les principales ventes enregistrées pendant la semaine terminée le 17 février 1912.

| QUARTIER            | PRIX      |
|---------------------|-----------|
| Quartier Ste-Marie. | \$ 6,000  |
| " " " " " "         | 62,533    |
| " " " " " "         | 11,000    |
| " " " " " "         | 61,150    |
| " " " " " "         | 158,420   |
| " " " " " "         | 17,900    |
| " " " " " "         | 188,648   |
| " " " " " "         | 215,406   |
| " " " " " "         | 4,500     |
| " " " " " "         | 47,361    |
| " " " " " "         | 66,895    |
| " " " " " "         | 8,000     |
| " " " " " "         | 58,661    |
| " " " " " "         | 3,475     |
| " " " " " "         | 85,968    |
| " " " " " "         | 257,606   |
| " " " " " "         | 25,000    |
| Total Montréal Est. | \$221,463 |

| QUARTIER              | PRIX      |
|-----------------------|-----------|
| Quartier Ouest.       | \$ 50,000 |
| " " " " " "           | 325,500   |
| " " " " " "           | 158,284   |
| " " " " " "           | 13,500    |
| " " " " " "           | 100,000   |
| Total Montréal Ouest. | \$657,384 |

| QUARTIER                            | PRIX        |
|-------------------------------------|-------------|
| Quartier Longue-Pointe.             | \$ 8,805    |
| " " " " " "                         | 19,182      |
| " " " " " "                         | 41,850      |
| " " " " " "                         | 102,525     |
| " " " " " "                         | 148,420     |
| " " " " " "                         | 17,900      |
| " " " " " "                         | 188,648     |
| " " " " " "                         | 215,406     |
| " " " " " "                         | 4,500       |
| " " " " " "                         | 47,361      |
| " " " " " "                         | 66,895      |
| " " " " " "                         | 8,000       |
| " " " " " "                         | 58,661      |
| " " " " " "                         | 3,475       |
| " " " " " "                         | 85,968      |
| " " " " " "                         | 257,606     |
| " " " " " "                         | 25,000      |
| Total Hochelaga et Jacques-Cartier. | \$1,324,274 |

| QUARTIER           | PRIX         |
|--------------------|--------------|
| Quartier St-André. | \$ 1,324,274 |
| " " " " " "        | \$ 2,502,581 |

Voici les principales ventes enregistrées pendant la semaine terminée le 17 février 1912.

| QUARTIER            | PRIX      |
|---------------------|-----------|
| Quartier Ste-Marie. | \$ 6,000  |
| " " " " " "         | 62,533    |
| " " " " " "         | 11,000    |
| " " " " " "         | 61,150    |
| " " " " " "         | 158,420   |
| " " " " " "         | 17,900    |
| " " " " " "         | 188,648   |
| " " " " " "         | 215,406   |
| " " " " " "         | 4,500     |
| " " " " " "         | 47,361    |
| " " " " " "         | 66,895    |
| " " " " " "         | 8,000     |
| " " " " " "         | 58,661    |
| " " " " " "         | 3,475     |
| " " " " " "         | 85,968    |
| " " " " " "         | 257,606   |
| " " " " " "         | 25,000    |
| Total Montréal Est. | \$221,463 |

| QUARTIER              | PRIX      |
|-----------------------|-----------|
| Quartier Ouest.       | \$ 50,000 |
| " " " " " "           | 325,500   |
| " " " " " "           | 158,284   |
| " " " " " "           | 13,500    |
| " " " " " "           | 100,000   |
| Total Montréal Ouest. | \$657,384 |

| QUARTIER                            | PRIX        |
|-------------------------------------|-------------|
| Quartier Longue-Pointe.             | \$ 8,805    |
| " " " " " "                         | 19,182      |
| " " " " " "                         | 41,850      |
| " " " " " "                         | 102,525     |
| " " " " " "                         | 148,420     |
| " " " " " "                         | 17,900      |
| " " " " " "                         | 188,648     |
| " " " " " "                         | 215,406     |
| " " " " " "                         | 4,500       |
| " " " " " "                         | 47,361      |
| " " " " " "                         | 66,895      |
| " " " " " "                         | 8,000       |
| " " " " " "                         | 58,661      |
| " " " " " "                         | 3,475       |
| " " " " " "                         | 85,968      |
| " " " " " "                         | 257,606     |
| " " " " " "                         | 25,000      |
| Total Hochelaga et Jacques-Cartier. | \$1,324,274 |

| QUARTIER           | PRIX         |
|--------------------|--------------|
| Quartier St-André. | \$ 1,324,274 |
| " " " " " "        | \$ 2,502,581 |

Voici les principales ventes enregistrées pendant la semaine terminée le 17 février 1912.

| QUARTIER            | PRIX      |
|---------------------|-----------|
| Quartier Ste-Marie. | \$ 6,000  |
| " " " " " "         | 62,533    |
| " " " " " "         | 11,000    |
| " " " " " "         | 61,150    |
| " " " " " "         | 158,420   |
| " " " " " "         | 17,900    |
| " " " " " "         | 188,648   |
| " " " " " "         | 215,406   |
| " " " " " "         | 4,500     |
| " " " " " "         | 47,361    |
| " " " " " "         | 66,895    |
| " " " " " "         | 8,000     |
| " " " " " "         | 58,661    |
| " " " " " "         | 3,475     |
| " " " " " "         | 85,968    |
| " " " " " "         | 257,606   |
| " " " " " "         | 25,000    |
| Total Montréal Est. | \$221,463 |

| QUARTIER              | PRIX      |
|-----------------------|-----------|
| Quartier Ouest.       | \$ 50,000 |
| " " " " " "           | 325,500   |
| " " " " " "           | 158,284   |
| " " " " " "           | 13,500    |
| " " " " " "           | 100,000   |
| Total Montréal Ouest. | \$657,384 |

| QUARTIER                            | PRIX        |
|-------------------------------------|-------------|
| Quartier Longue-Pointe.             | \$ 8,805    |
| " " " " " "                         | 19,182      |
| " " " " " "                         | 41,850      |
| " " " " " "                         | 102,525     |
| " " " " " "                         | 148,420     |
| " " " " " "                         | 17,900      |
| " " " " " "                         | 188,648     |
| " " " " " "                         | 215,406     |
| " " " " " "                         | 4,500       |
| " " " " " "                         | 47,361      |
| " " " " " "                         | 66,895      |
| " " " " " "                         | 8,000       |
| " " " " " "                         | 58,661      |
| " " " " " "                         | 3,475       |
| " " " " " "                         | 85,968      |
| " " " " " "                         | 257,606     |
| " " " " " "                         | 25,000      |
| Total Hochelaga et Jacques-Cartier. | \$1,324,274 |

| QUARTIER           | PRIX         |
|--------------------|--------------|
| Quartier St-André. | \$ 1,324,274 |
| " " " " " "        | \$ 2,502,581 |

Voici les principales ventes enregistrées pendant la semaine terminée le 17 février 1912.

| QUARTIER            | PRIX      |
|---------------------|-----------|
| Quartier Ste-Marie. | \$ 6,000  |
| " " " " " "         | 62,533    |
| " " " " " "         | 11,000    |
| " " " " " "         | 61,150    |
| " " " " " "         | 158,420   |
| " " " " " "         | 17,900    |
| " " " " " "         | 188,648   |
| " " " " " "         | 215,406   |
| " " " " " "         | 4,500     |
| " " " " " "         | 47,361    |
| " " " " " "         | 66,895    |
| " " " " " "         | 8,000     |
| " " " " " "         | 58,661    |
| " " " " " "         | 3,475     |
| " " " " " "         | 85,968    |
| " " " " " "         | 257,606   |
| " " " " " "         | 25,000    |
| Total Montréal Est. | \$221,463 |

| QUARTIER              | PRIX      |
|-----------------------|-----------|
| Quartier Ouest.       | \$ 50,000 |
| " " " " " "           | 325,500   |
| " " " " " "           | 158,284   |
| " " " " " "           | 13,500    |
| " " " " " "           | 100,000   |
| Total Montréal Ouest. | \$657,384 |

| QUARTIER                            | PRIX        |
|-------------------------------------|-------------|
| Quartier Longue-Pointe.             | \$ 8,805    |
| " " " " " "                         | 19,182      |
| " " " " " "                         | 41,850      |
| " " " " " "                         | 102,525     |
| " " " " " "                         | 148,420     |
| " " " " " "                         | 17,900      |
| " " " " " "                         | 188,648     |
| " " " " " "                         | 215,406     |
| " " " " " "                         | 4,500       |
| " " " " " "                         | 47,361      |
| " " " " " "                         | 66,895      |
| " " " " " "                         | 8,000       |
| " " " " " "                         | 58,661      |
| " " " " " "                         | 3,475       |
| " " " " " "                         | 85,968      |
| " " " " " "                         | 257,606     |
| " " " " " "                         | 25,000      |
| Total Hochelaga et Jacques-Cartier. | \$1,324,274 |

| QUARTIER           | PRIX         |
|--------------------|--------------|
| Quartier St-André. | \$ 1,324,274 |
| " " " " " "        | \$ 2,502,581 |

Voici les principales ventes enregistrées pendant la semaine terminée le 17 février 1912.

| QUARTIER            | PRIX      |
|---------------------|-----------|
| Quartier Ste-Marie. | \$ 6,000  |
| " " " " " "         | 62,533    |
| " " " " " "         | 11,000    |
| " " " " " "         | 61,150    |
| " " " " " "         | 158,420   |
| " " " " " "         | 17,900    |
| " " " " " "         | 188,648   |
| " " " " " "         | 215,406   |
| " " " " " "         | 4,500     |
| " " " " " "         | 47,361    |
| " " " " " "         | 66,895    |
| " " " " " "         | 8,000     |
| " " " " " "         | 58,661    |
| " " " " " "         | 3,475     |
| " " " " " "         | 85,968    |
| " " " " " "         | 257,606   |
| " " " " " "         | 25,000    |
| Total Montréal Est. | \$221,463 |

| QUARTIER              | PRIX      |
|-----------------------|-----------|
| Quartier Ouest.       | \$ 50,000 |
| " " " " " "           | 325,500   |
| " " " " " "           | 158,284   |
| " " " " " "           | 13,500    |
| " " " " " "           | 100,000   |
| Total Montréal Ouest. | \$657,384 |

| QUARTIER                            | PRIX        |
|-------------------------------------|-------------|
| Quartier Longue-Pointe.             | \$ 8,805    |
| " " " " " "                         | 19,182      |
| " " " " " "                         | 41,850      |
| " " " " " "                         | 102,525     |
| " " " " " "                         | 148,420     |
| " " " " " "                         | 17,900      |
| " " " " " "                         | 188,648     |
| " " " " " "                         | 215,406     |
| " " " " " "                         | 4,500       |
| " " " " " "                         | 47,361      |
| " " " " " "                         | 66,895      |
| " " " " " "                         | 8,000       |
| " " " " " "                         | 58,661      |
| " " " " " "                         | 3,475       |
| " " " " " "                         | 85,968      |
| " " " " " "                         | 257,606     |
| " " " " " "                         | 25,000      |
| Total Hochelaga et Jacques-Cartier. | \$1,324,274 |

| QUARTIER           | PRIX         |
|--------------------|--------------|
| Quartier St-André. | \$ 1,324,274 |
| " " " " " "        | \$ 2,502,581 |

Voici les principales ventes enregistrées pendant la semaine terminée le 17 février 1912.

| QUARTIER            | PRIX      |
|---------------------|-----------|
| Quartier Ste-Marie. | \$ 6,000  |
| " " " " " "         | 62,533    |
| " " " " " "         | 11,000    |
| " " " " " "         | 61,150    |
| " " " " " "         | 158,420   |
| " " " " " "         | 17,900    |
| " " " " " "         | 188,648   |
| " " " " " "         | 215,406   |
| " " " " " "         | 4,500     |
| " " " " " "         | 47,361    |
| " " " " " "         | 66,895    |
| " " " " " "         | 8,000     |
| " " " " " "         | 58,661    |
| " " " " " "         | 3,475     |
| " " " " " "         | 85,968    |
| " " " " " "         | 257,606   |
| " " " " " "         | 25,000    |
| Total Montréal Est. | \$221,463 |

| QUARTIER              | PRIX      |
|-----------------------|-----------|
| Quartier Ouest.       | \$ 50,000 |
| " " " " " "           | 325,500   |
| " " " " " "           | 158,284   |
| " " " " " "           | 13,500    |
| " " " " " "           | 100,000   |
| Total Montréal Ouest. | \$657,384 |

| QUARTIER                            | PRIX        |
|-------------------------------------|-------------|
| Quartier Longue-Pointe.             | \$ 8,805    |
| " " " " " "                         | 19,182      |
| " " " " " "                         | 41,850      |
| " " " " " "                         | 102,525     |
| " " " " " "                         | 148,420     |
| " " " " " "                         | 17,900      |
| " " " " " "                         | 188,648     |
| " " " " " "                         | 215,406     |
| " " " " " "                         | 4,500       |
| " " " " " "                         | 47,361      |
| " " " " " "                         | 66,895      |
| " " " " " "                         | 8,000       |
| " " " " " "                         | 58,661      |
| " " " " " "                         | 3,475       |
| " " " " " "                         | 85,968      |
| " " " " " "                         | 257,606     |
| " " " " " "                         | 25,000      |
| Total Hochelaga et Jacques-Cartier. | \$1,324,274 |

| QUARTIER |
|----------|
|----------|



## LES SPORTS

(Suite de la page 2)

## HIER SOIR AU JUBILE

Victoire des Hochelagas et des Zouloos.

Il y avait une bonne assistance, hier soir, au Jubilé où le club Hochelaga a triomphé du Laval-Indépendant devant une bonne assistance.

Disons toutefois que sans un accident dont Archambault, le gardien des buts fut victime, le score qui fut de 5 à 1, n'aurait certainement pas été aussi élevé. Archambault, sur un tir de Blanchard, reçut la rondelle en pleine figure et fut blessé au front et à la joue. Aucun point n'avait encore été enregistré, à cette phase de la jouée.

Brais se substitua à Archambault, et les Hochelagas comptèrent deux points successifs avant la fin de la partie. Brais se substitua à Archambault, et les Hochelagas comptèrent deux points successifs avant la fin de la première période. Les services de Brunet, le gardien des buts de la "Patricienne" furent requisitionnés, et ce dernier termina la partie.

L'équipe Laval-Ind., composée en partie de joueurs de Laval, des réserves d'Hochelaga et du Tricolore de Maisonneuve opposa une vive résistance à l'équipe régulière des "Leaders" de l'Association de Montréal.

Les joueurs et officiels étaient : Laval-Ind.—Archambault, et Brunet, buts; Marceau, Brail, Lambert, Martin, Lalonde, Côté et Laperle. Hochelaga : Giroux, buts; Comeau, Saucier, Matte, Grondines, Simard, Blanchard.

Arbitres : Dallaire et Henderson. Umpires : Lecavalier et O. Cardinal. Chronomètres : Dandurand et H. Lauzon.

## SOMMAIRE

Première période :

1.—Hochelaga, Saucier.

2.—Hochelaga, Saucier.

Deuxième période :

3.—Laval-Ind., Lambert.

4.—Hochelaga, Saucier.

5.—Hochelaga, Matte.

Troisième période :

6.—Hochelaga, Comeau.

Avant la partie eut lieu la fameuse rencontre entre des Zouloos et des Pieds Noirs. Les évolutions des hommes gras amusa énormément la foule qui ne leur ménagea pas les applaudissements. Les "sprints" d'Arthur Lauzon et de Jos. Girard furent les points saillants de la partie. Équipes :

Zouloos—Cadieux, buts; O. Cardinal, F. Serres, A. A. Desroches, Lauzon et L. Naud.

Pieds-Noirs—Tom Lee, buts; J. Girard, Dr. Marin, J. Cardinal, Lafetiere, W. Desjardins.

Scoreurs : Lauzon, 2; Desroches, 2; Cardinal, 1. Score final 4 à 1 en faveur des Zouloos.

Arbitres : Henderson et Brail. Umpires : Laperle et Lalonde.

## AUX COURSES DE JUAREZ.

Juarez, Mex., 25.—Voici la liste des inscrits dans les courses de lundi après-midi.

Première course, 7 furlongs : Odell, 96; Thistle Rose, 101; Wrath, 103; Gus Harridge, 103; Mary Emily, 98; Gift, 103; Guaracola, 103; Booger Battle, 108.

Deuxième course, 1 mille et 1 furlong : Strite, 95; Came, 105; Marigot, 108; High Range, 113; Tahoe, 105; Mauretania, 108; Pedro, 110.

Troisième course, six furlongs : Wild Bear, 98; Phil Connors, 102; Yolo, 102; Necrocol, 105; Antigo, 108; Dottie B., 100; Mamac, 102; Zahra, 103; Brave Whittiers, 105; Tallow Dip, 110.

Quatrième course, 1 1-16 mille : Uncle Ben, 103; Araze, 109; Injury, 119; John Louis, 105; Irish Gentleman, 110.

Cinquième course, 6 furlongs : Ferrona, 91; Clint Tucker, 95; Marie Hyde, 111; Moraght, 103; Tim Judge, 107; Gellio, 113.

Sixième course, 1 mille et 1 furlong : Whidden, 98; Azo, 103; Wolferton, 116; Dutch Rock, 99; Wicket, 116.

## CE SOIR AU JUBILE.

Les parties finales de la ligue de la Cité seront jouées ce soir au Jubilé, aux heures suivantes :

8 à 9 p.m., St-Jacques vs Astor-Canadien.

9 à 10 p.m., Baillargeon vs National-Indépendant.

10 à 11 p.m., Stars vs Garnets.

## UNE EQUIPE ALL STARS.

Ottawa, 25. — Le club de hockey Ottawa a fait le choix de l'équipe All-Stars qu'elle rencontrera dans le match-bénéfice pour Bruce Ridpath. L'équipe sera composée comme suit : Morgan, Ross, Hall, Pitre, O. Clegburn, Malone et Russell.

## DUNLOP

## Traction Tread

## Une Autre Opinion:

J'ai fait parcourir à mes Dunlop Traction Treads plus de 2,000 milles et ils sont aussi bons que des neufs.

Voyez votre Homme de Garage



## A PROPOS DE LA RECENTE REVOLUTION

VOLTAIRE ET LES CHINOIS.

La Chine fut très à la mode dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Pourtant, sauf de rares exceptions, on la connaissait bien peu. Mais, justement à cause de cette ignorance générale, les hommes de lettres pouvaient peindre le peuple qui l'habite, comme le plus ancien et le plus civilisé qui fût, sa morale comme la plus pure, son gouvernement, comme un modèle à proposer à leurs compatriotes.

Voltaire, comme toujours, suivit le mouvement. Il admira l'antiquité de cette race constituée en nation depuis près de 4,000 ans et la merveilleuse rapidité de ses progrès dans les sciences et dans les arts. Il y a plus de 2,000 ans que les Chinois connaissent le papier, la soie, la porcelaine, le verre, même la boussole et l'imprimerie, et la poudre, dont ils ne se servent que pour tirer des feux d'artifice. Volt-on bien l'intérêt qu'il y a à soutenir que la Chine est si ancienne et si polie? Car alors quel place à côté d'elle peuvent tenir cette populace grossière et barbare de Juifs, toute notre pauvre civilisation chrétienne?

On devine encore plus aisément pourquoi Voltaire fait et grand cas de la morale des Chinois. C'est que leur philosophie est en tout semblable à la sienne. Ils sont déistes comme lui, tolérants comme lui; comme lui, ils méprisent la théologie pour s'en tenir à la simple morale. Leur grand Confucius, que nous nommons Confucius, et qui est très moderne, n'étant né que 550 ans avant notre ère, ne se donna jamais pour un prophète; il n'institua aucun culte ni aucun rite et ne prêcha que la loi morale et la religion naturelle. Il est vrai qu'on tolérât "à la Chine", pour l'usage du vulgaire, la religion des bonzes. Ces bonzes croyaient à l'idole Fo, prétendaient que ce dieu était descendu du ciel, obéissaient servilement à un dalaï-lama, son successeur et son vicaire, et promettaient en son nom la vie éternelle. Mais ce n'était là que superstition grossière, convenant seulement à la population qui est toujours méprisable, et tout ce qui compte dans la nation, le prince, les magistrats, les

lettrés s'en tiennent à ces deux maximes: "Adorez le ciel et soyez justes."

Qu'on admire maintenant les merveilleux résultats de cette sagesse. Leur loi fondamentale est que l'empire est une famille. Quelle belle conception que celle de cet empereur père de quelques centaines de millions d'enfants, dont il s'occupe avec une tendre sollicitude! Car ce père est toujours bon et jamais son autorité n'est tyrannique. Deux mille ans avant Jésus-Christ, ils avaient déjà adopté la sage coutume de placer devant le palais impérial une longue table où on pouvait écrire tout ce qu'on trouvait de répréhensible dans le gouvernement. Que cette table aurait bien fait dans le parc de Versailles! Quant à leurs mœurs, elles sont parfaitement douces. Leur politesse est exquise. En voici un exemple bien touchant: quand il y a un encombrement dans les marchés de leurs villes immenses et si peuplées, ils se mettent à genoux les uns devant les autres et se demandent pardon de l'embarras qu'ils se causent.

Tel était le tableau enchanteur que Voltaire faisait de la Chine. Mais voilà qu'aujourd'hui il nous faut déchanter. Leur empereur, ce bon père de famille, est chassé par ses fils si dévoués. Cette heureuse nation est déchirée par une guerre civile. Le chef de cette rébellion déclare que le peuple est asservi honteusement, que la dynastie mandchoue est coupable du crime de lèse-civilisation et de lèse-humanité. Et ce chef lui-même n'est pas un lettré, disciple de Confucius, c'est un chrétien, docteur de l'Université d'Yale. Bref, au lieu de les prendre comme modèle, nous leur avons donné l'exemple des révolutions. Ce sont eux qui imitent les Occidentaux; aussi bien que l'Extrême-Orient ne devient-il pas l'Extrême-Occident? Sun Yat Sen a longtemps vécu en Amérique; c'est par l'Amérique que les Chinois sont le plus en rapport avec notre civilisation chrétienne. La civilisation va toujours de l'Orient à l'Occident, c'est Voltaire qui l'a remarqué. Elle est partie de l'Asie, elle y retournera: la boucle va être bouclée.

## VICTOIRE DE TROIS-RIVIERES

Trois-Rivières, 25.—Par un score de 6 à 4, le Trois-Rivières a défait samedi soir, le St-Patrick de Montréal. La partie a été très excitante. A la première demi-heure le score était de 4 à 3 pour le St-Patrick.

Les joueurs étaient les suivants :

| St-Patrick | Trois-Rivières |
|------------|----------------|
| Buttes     | T. Lambert     |
| Kirila     | S. Malone      |
| Roche      | Béchar         |
| Colligan   | Kiernan        |
| Kelly      | F. Malone      |
| Tennell    | E. Lacombe     |
| Hefferman  | N. Lacombe     |

Arbitres : Hamilton et B. Baxter. Sommaire :

1.—St-Patrick, Tennell.  
2.—Trois-Rivières—Lacombe.  
3.—St-Patrick—Hefferman.  
4.—St-Patrick—Kelly.  
5.—Trois-Rivières—Kiernan.  
6.—St-Patrick—Kiernan.  
7.—Trois-Rivières—Kiernan.  
8.—Trois-Rivières—S. Malone.  
9.—Trois-Rivières—Kiernan.  
10.—Trois-Rivières—S. Malone.

## LA SEMAINE A L'ARENA

## LUNDI

12 à 1 a.m. — Wanderer.  
3 à 4 p.m. — Comm. et Tech. vs Lower Canada College.  
4 à 5 p.m. — High School.  
5 à 6 p.m. — Quebec Eastern Townships Bank.

7 à 8 p.m. — McGill.  
8 à 9 p.m. — Victoria vs McGill (junior).  
9 à 10 p.m. — Canadien.

10 à 11 p.m. — Victoria vs Shamrocks (int.).

## MARDI

10 à 11 a.m. — Windsor Hotel.  
1 à 3 p.m. — Loyola College.  
3 à 4 p.m. — Wykeman House.  
4 à 5 p.m. — Westmount vs Hight (junior).

5 à 6 p.m. — Royal Trust.  
8 à 9 p.m. — Victoria.

## MERCREDI

11.30 à 12.30 a.m. — Lucas School.  
2 à 3 p.m. — McGill.  
3 à 4 p.m. — Catholic High School.  
4 à 5 p.m. — Lower Canada College.

5 à 6 p.m. — Bank of Montreal.  
8.30 p.m. — Québec vs Canadien.

## JEUDI

1 à 3 p.m. — Loyola College.  
3 à 4 p.m. — Commercial et Technique.  
4 à 5 p.m. — High School.  
5 à 6 p.m. — McGill.  
8 à 9 p.m. — Victoria.

## VENREDI

10 à 11 a.m. — Windsor Hotel.  
3 à 4 p.m. — Wykeman House.  
4 à 5 p.m. — Westmount Academy.  
5 à 6 p.m. — Bank of Montreal.  
6 à 7 p.m. — Bank of Toronto vs Que.-E. T. Bank.

8 à 10.30 p.m. — Patinage (avec fanfare).

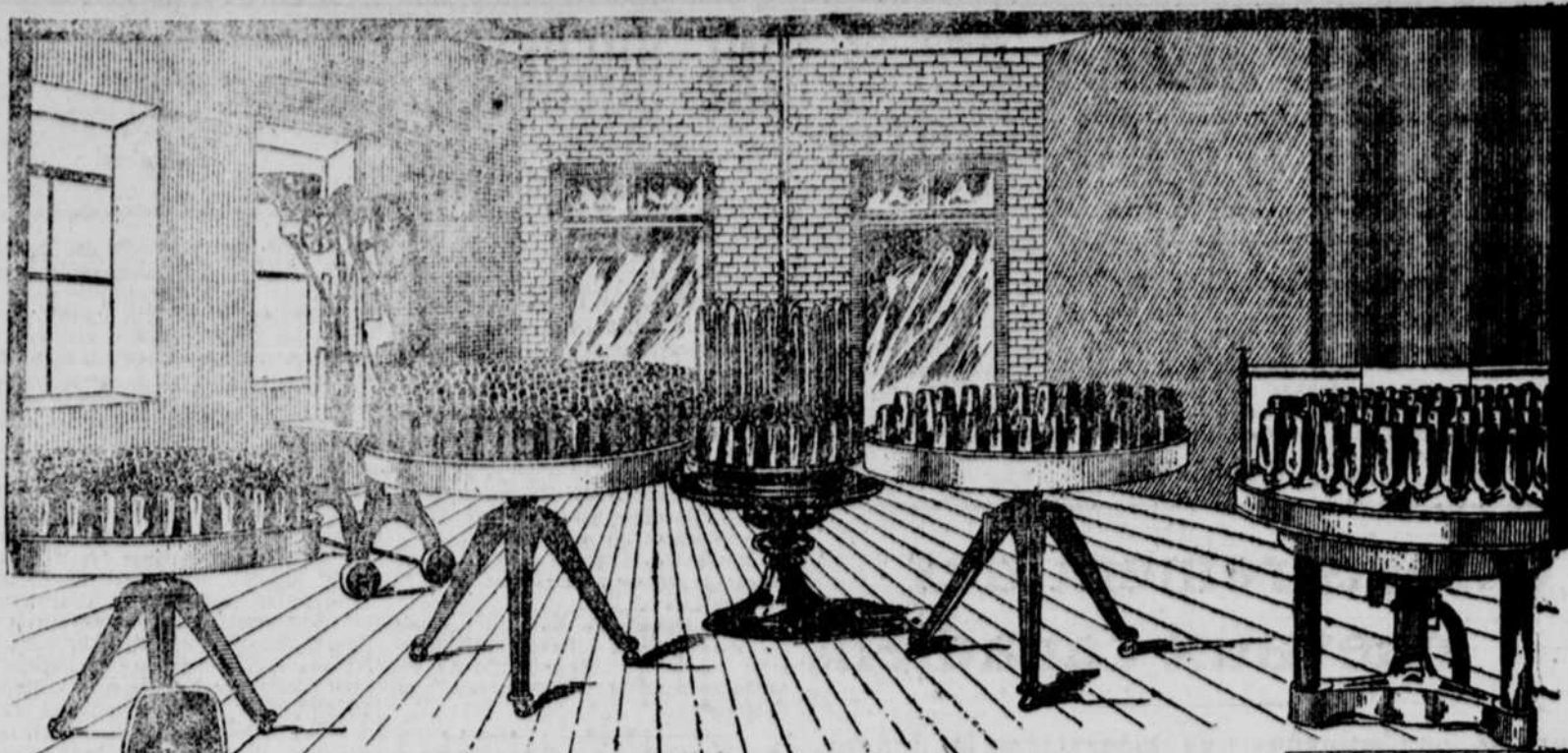
## SAMEDI

8 à 9 a.m. — King School.  
9 à 10 a.m. — High School.  
10 à 11 a.m. — Lower Canada College.

11 à 12 a.m. — M.A.A.A. (junior boys).  
8.30 p.m. — Canadien vs Wanderer.

En écrivant à son frère, le constable Phillipson, une dame de Glasgow, lui dit récemment que l'attraction la plus achalandée dans sa ville natale était la reproduction de vues animées représentant Prince Rupert et le district, données sous les auspices du chemin de fer Grand Tronc Pacifique.

"La foule est si considérable, écrit-elle, pour voir ces représentations que les sièges de théâtre où on les voit, sont vendus à prime et toute la salle est remplie avant qu'une représentation ne commence."



Un coin de la salle d'Emboutillage du "Gin Croix Rouge" à la Distillerie de Berthierville.

## Une Eau-de-Vie Pure

c'est là ce que doivent rechercher tous ceux qui font usage de boissons fortes, par goût, ou par nécessité. Les uns en prennent pour combattre le froid, d'autres pour combattre l'humidité, d'autres encore pour combattre la fatigue. Quel que soit le motif, abstenez-vous soigneusement des produits étrangers qui ne sont soumis à aucun contrôle et prenez un verre de bon genièvre:

## Le Gin "CROIX ROUGE"

Fabriqués sous le Contrôle du Gouvernement, strictement pur, mûri en entrepôt, produit de la distillation des grains de l'Ouest Canadien, les meilleurs au monde, et du genièvre des meilleures provenances — le Gin qui stimule, qui réchauffe, qui reconforte, mais dont il faut user comme de toutes choses, avec modération.

Chaque flacon de Gin "Croix Rouge" porte le timbre officiel de contrôle du Gouvernement Canadien.

Le Gin avec une Garantie.

BOIVIN, WILSON & CIE., DISTRIBUTEURS, MONTREAL.

## LES JOURS SE SUIVENT...

Un Allemand disait un jour devant moi, avec un petit sourire dédaigneux :

— En France, vous avez encore deux supériorités incontestables : de jolies femmes et d'excellents cuisiniers.

Je pense bien que nous en avons d'autres ; mais, si nous n'avions pas que celles-là, ne serait-ce pas pour nous un devoir national de les garder jalousement ?

Pour ce qui est des femmes, nous n'avons qu'à laisser faire la nature, en priant les couturiers exotiques de ne pas trop nous gêner sur leur œuvre charmante.

Quant à notre art culinaire, il traverse, paraît-il, une crise fâcheuse, et il est question de fonder une ligue pour essayer de remettre en honneur la vieille cuisine française.

De bons esprits, qui sont aussi de bons estomacs, prétendent que nous ne savons plus manger. "Nous vivons trop vite", m'expliquait naguère un traiteur, qui aime à philosopher ; les clients ne veulent plus attendre, et l'on ne fait pas en cinq minutes les ragouts savoureux et les sauces succulentes. Les progrès de la chimie ont aussi précipité la décadence de notre cuisine : maintenant, dans les plus petites épiceries, on vend en boîtes, en tubes ou en tablettes tous les plats qu'autrefois nos cordons bleus préparaient à loisir, avec amour.

C'est plus expéditif, c'est moins coûteux, mais tout ce que ces funestes digestifs, qui nous rendent ce que M. Jaurès appelle la "cuisine lente" de jadis ? Car M. Jaurès, quand il parle, est révolutionnaire, mais, quand il dine, c'est un conservateur, et je vous jure qu'à table il sait se servir

de sa bouche presque aussi bien qu'à la tribune.

Esprérons que la nouvelle ligue va nous apprendre à bien manger, comme au temps de Brillat-Savarin. Et, du même coup, nous apprendrons à bien boire, ce qui est peut-être, en dépit des apparences, l'une des façons les plus naturelles, les plus aimables et les plus sages, de combattre le hideux alcoolisme.

GUSTAVE TERY.

(du "Journal").

Le passage du premier train à vestibule solide du Grand Tronc Pacifique à travers la province d'Alberta, fut nosé, l'autre jour, pour avoir transporté le Lieutenant-Gouverneur, les membres de la Législature, les correspondants de la presse et autres hôtes, à travers le Parc Gaspar jusqu'à Fitzhugh et à quelques milles qu'à Yellowhead Pass, à l'endroit où finit la pose des rails de la nouvelle ligne transcontinentale.

## L'ENFANT-ACTEUR.

Il est question d'interdire, à Paris, l'emploi des jeunes enfants au théâtre... Sergines cite, dans les "Annales", un mot qui montre à quel point l'esprit de cabotinage chez eux est précoce :

Il n'y a rien, en effet, de "cabotin" comme l'enfant ; ses instincts d'imitation, sa faculté d'assimilation de petit singe, en font la plus souple, la plus agréable et la plus malléable matière théâtrale.

Il est, certes, plus facile de faire répéter un enfant qui ne demande qu'à écouter, qui reproduit docilement ce qu'on lui indique, qui essaye même de comprendre la délicatesse de sentiment qu'il a à rendre, que tel comédien obtus, infatué de lui-même, qui s'imaginerait être tout science et

## LE TONIQUE RECONSTITUANT du SANG et des NERFS BROMA

rendra. Force, Santé, Bien-être aux personnes faibles, malades ou convalescentes qui suivront le traitement tel que prescrit.

C'est un remède énergique pour la guérison de l'Anémie, de la Neurasthénie, du Surmenage physique ou moral.

C'est un remède de la consommation ; c'est un régulateur parfait des maladies de la femme : Suppression des périodes, Douleurs dans les Cuisses, dans le Bas-ventre, etc.

C'est un reconstituant incomparable pour les personnes relevant de maladies longues et débilitantes.

Il favorise le développement chez les enfants, soutient le courage et l'énergie chez les adultes ; rend les forces aux femmes et aux jeunes filles pâles et débiles ; il entretient la vitalité des personnes âgées.

BROMA A FAIT SES PREUVES EN VENTE PARTOUT.

THE DR. ED. MORIN MEDICINE CO.

113 COTE DE LA MONTAGNE, QUEBEC, CANADA.

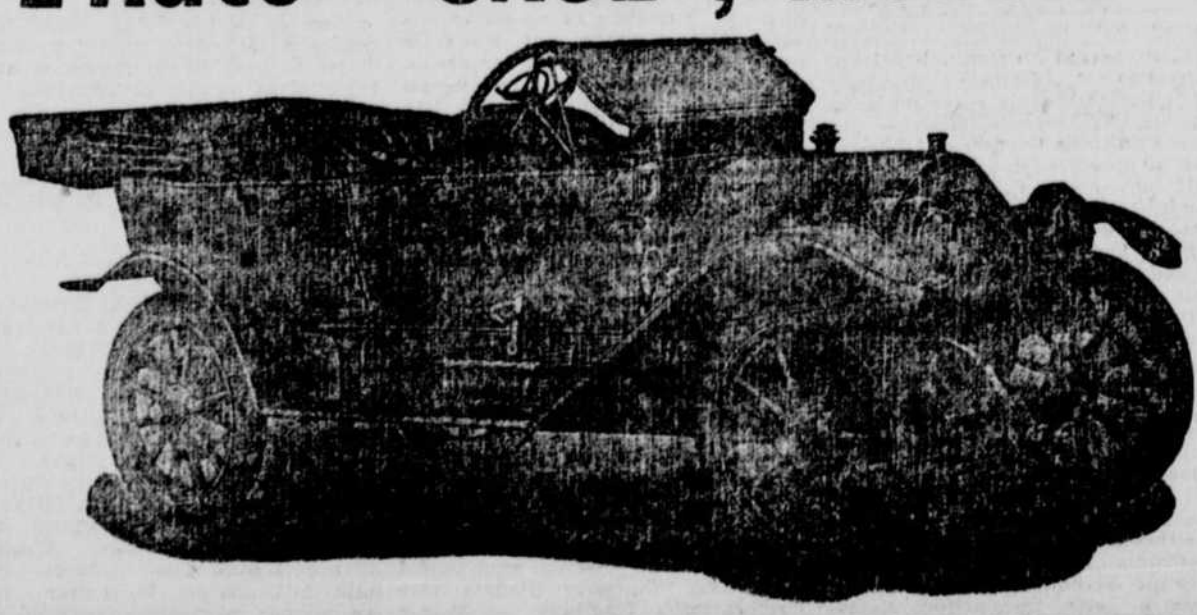
Elle s'en plaignait amèrement à lui, en sortant du scène :

— Ne parlez pas si tôt, Un Tel, dit-elle à l'acteur faufilé, "vous me coupez mon effet".

Elle avait sept ans.

Les hommes d'affaires qui font de la publicité dans le "Canada" sont assurés d'atteindre la meilleure clientèle canadienne-française

## L'Auto "CASE", Modèle 1912 Le Char dont on Parle le Plus de nos Jours



VOICI des faits concernant l'Auto Case, qui vous intéresseront. Avant d'entrer en matière, ce sera une bonne chose, d'apprendre que ce sont les plus grands manufacturiers d'instruments agricoles des Etats-Unis qui fabriquent les autos Case, et qui ont acquis toutes les connaissances durant des années de travail, toute l'habileté et l'esprit d'invention indispensables pour la fabrication d'instruments agricoles, engins, etc., en sorte qu'ils sont à l'épreuve des ennemis. Tout cela est concentré dans la fabrication d'un auto à l'épreuve des ennemis "THE CASE".

Le moteur de Case est fabriqué par la Pierce Motor Co., spécialistes en construction de moteurs, tels que Bosch, Timkin et Warner, dans leurs lignes respectives.

2ème. Le moteur est placé sur un châssis indépendant.

3ème. Tout le métal de l'Auto Case en Acier Nickel, diminue toutes les occasions de bris.

4ème. Vous n'aurez besoin que de peu de réparations, s'il s'en produit.

5ème. Tous les Autos Case sont équipés des démarreurs automatiques Prest-o-lite, sans contredit, le meilleur sur le marché.

6ème. La Case Threshing Machinery Co., de Racine, Wisconsin, fabrique les Automobiles Case, laquelle est le pionnier de la fabrication de machines et sait comment la construire". A l'épreuve d'ennuis.

Avant d'acheter une Automobile, il y a de votre intérêt de bien examiner le char "Case".

## THE CASE MOTOR CAR CO.

E. D. BERTHELET, Agent

Phone St-Louis 4591

609 Avenue Mont-Royal Est



## Les lois de l'Eglise sont immuables

SA GRANDEUR MGR BRUCHESI A DONNE LECTURE, HIER, D'UNE LETTRE CONCERNANT LE DECRET NE TEMERE ET LES LOIS DU MARIAGE.

Nos lecteurs liront sans nul doute, avec le plus vif intérêt les déclarations faites, hier, au prône de la cathédrale, par Sa Grandeur Mgr Bruchesi, dans une lettre où elle expose clairement, et aussi énergiquement les principes de l'Eglise catholique sur l'auguste sacrement du mariage. L'attitude de Sa Grandeur, cependant, n'a rien de surprenant, puisqu'elle se base sur les doctrines immuables de l'Eglise, dont aucun jugement ne saurait atteindre les bases.

Voici le texte de cette lettre, qui n'a pas besoin de commentaires et qui ne manquera pas d'avoir sa répercussion non seulement à Montréal, mais dans le Canada tout entier : Mes chers frères,

L'agitation dont nous sommes témoins d'un bout du pays à l'autre, au sujet de la question du mariage, les articles violents de plusieurs journaux protestants contre la législation pour ainsi dire, si bienfaisante mais évidemment mal comprise de l'Eglise catholique, les conclusions que l'on prétend tirer d'un récent jugement de la cour civile, me font, ce me semble, un devoir d'élever la voix, non pas pour discuter ou essayer d'interpréter un texte des lois humaines, mais pour affirmer de nouveau solennellement et toujours les principes immuables de notre foi sur l'auguste sacrement du mariage, et la législation sacrée de l'Eglise que ni thèses ni juristes, ni sentences d'un tribunal civil quel qu'il soit ne pourront jamais abroger ou modifier.

Quand les Etats abandonnent toute notion chrétienne, ont introduit le divorce dans leurs codes, s'arrogeant ainsi le droit de briser le lien conjugal, et prétendant rendre libres des époux qui s'étaient unis pour la vie, l'Eglise a répondu : "Vous pouvez faire toutes les lois que vous voudrez, devant Dieu et devant la conscience l'indissolubilité du mariage n'en sera aucunement atteinte. Une loi plus ancienne que la vôtre, supérieure aux vôtres, continuera de résister aux oreilles de l'humanité et à fin restera la gardienne jusqu'à la fin des siècles ! Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni."

Et si pour la valide et légitime célébration du mariage, les gouvernements font des lois qui contredisent les lois de l'Eglise, celles-ci n'en seront jamais affectées. Ses enfants à elle s'adressent y resteront fidèles s'ils ne veulent pas être exclus de son sein. Evidemment, la loi de l'Eglise n'abrogera pas la loi de l'Etat, mais en même temps, la loi de l'Etat n'atteindra aucunement la loi de l'Eglise.

On nous rendra ce témoignage, mes chers frères, que nous, catholiques, nous nous gardons bien de nous immiscer dans le gouvernement, la discipline, la règle interne des églises protestantes. Nous avons donc le droit de demander que ceux qui ne partagent pas nos croyances, respectent nos lois et nos traditions, et qu'ils ne favorisent pas l'acte de catholiques égarés par la passion et oublieux de leurs plus sacrés devoirs. A-t-on jamais vu un prêtre exalté

que, même s'il eût été mal traité, sollicité, célébrer le mariage de deux personnes appartenant à une autre congrégation religieuse que l'Eglise catholique ? Non, et cela ne se verra jamais. Si les ministres protestants avaient agi de la sorte, s'ils n'avaient pas admis devant eux pour recevoir leur consentement de mariage, des catholiques imprudents et coupables, sur la simple présentation d'un PERMIS CIVIL, sans s'enquérir souvent de leur âge et de leur condition, nous n'aurions pas eu ces scandales qui ont jeté le trouble dans la société, excité les passions populaires, et suscité les plus déplorables discussions.

On n'aurait pas vu ces couples, unis au mépris des ordonnances de leur Eglise, venir, quand la discorde l'est mise entre eux, devant l'autorité religieuse dont ils relevaient toujours, avouer leur tort et exiger l'application de la loi à laquelle ils ne cessaient d'être soumis.

Quel est, mes très chers frères, le cas autour duquel roulent la plupart des violentes discussions du jour ? Il est très simple. Deux catholiques ont tenté de contracter mariage en présence d'un ministre protestant. Ils devaient connaître la loi de l'Eglise. La loi : "Sont seuls valides, les mariages qui sont contractés devant le curé ou l'ordinaire du lieu, ou un prêtre délégué par l'un d'eux et devant au moins deux témoins." "Pour être complet et pour montrer la solennité et la charité de l'Eglise dans l'exercice de son autorité suprême, il faut ajouter ce qui suit : "En cas de péril de mort imminent, et si l'on ne peut avoir la présence du curé ou de l'ordinaire du lieu, ou d'un prêtre délégué par l'un ou par l'autre, pour pourvoir à la conscience des époux et légitimer (s'il y a lieu) les enfants, le mariage peut être valablement et licitement contracté devant n'importe quel prêtre et deux témoins."

"S'il arrive que, dans quelque région, le curé de l'ordinaire de l'endroit, ou le prêtre qui est délégué, devant qui puisse se célébrer le mariage, fassent tous défaut et que cette situation se prolonge déjà depuis un mois, le mariage peut être valablement et licitement contracté par les époux par un consentement formel donné devant deux témoins."

Mais remarquons bien, mes très chers frères, que ces lois ne regardent que les catholiques. Les non-catholiques qu'ils soient ou non baptisés, s'ils contractent entre eux, ne sont nullement tenus à observer la forme catholique des fiançailles et du mariage. Et voilà ce décret "Ne temere" dont on a fait un épouvantail et que l'on a représenté comme un attentat à la paix des familles et à la liberté de conscience.

Le mariage célébré en dehors de ces conditions essentielles, se trouve donc nul par le fait, au point de vue de la conscience et de la religion. Le valide est chose facile. Les parties n'ont qu'à se présenter devant le ministre compétent. Mais elles refusent, l'une ou l'autre ou toutes deux et le cas est porté devant l'ordinaire. Celui-ci

réputé. Rogorin a prétendu que les procédures devant la cour de police avaient été prises de bonne foi et pour cause raisonnable.

Le juge Archer a trouvé les preuves faibles des deux côtés, mais il semble qu'il y a eu malice de la part du défendeur. Il le condamne à payer \$125 de dommages. M. Livingston avait réclamé \$399.

Jugement intéressant. L'hon. juge Guérin a rendu un jugement intéressant, samedi. Mme Hermine Alais poursuivait la ville pour \$316 en dommages et alléguait ce qui suit : elle avait demandé à la ville l'autorisation de démolir une maison et d'en reconstruire une autre sur la rue St-Félix dans le quartier St-Joseph. Elle affirme que la permission lui a été accordée, mais lorsqu'on commença à ériger la nouvelle construction, la ville donna ordre aux entrepreneurs de discontinuer les travaux prétendant qu'ils ne se conformaient pas aux plans. On leur permit plus tard de continuer aux risques de l'expropriation. Mme Alais prétendait que la ville n'avait pas droit de faire interrompre les travaux après lui avoir donné la permission de démolir et de reconstruire; elle estimait à \$316 le dommage causé par le retard dans les travaux.

La ville a répondu que la permission de démolir la vieille maison n'avait jamais été donnée simplement pour construire une nouvelle maison et que le jour où l'on fit application pour un permis de construction, la demanderesse demanda aussi des informations concernant la ligne. Cette dernière information lui fut fournie le 22 du même mois; pendant ce temps la vieille maison avait été démolie et l'on avait commencé la nouvelle construction. La propriétaire fut informée que la maison se trouvait sur la ligne, de sorte que la ville n'est responsable en rien des pertes.

Le juge Guérin considérant que les deux permis ont été accordés séparément et que la nouvelle construction a été commencée avant que les plans exacts eussent été fournis, a renvoyé l'action.

## CHRONIQUE DU PALAIS

### Action renvoyée.

M. Thomas Craig s'est vu débouter de son action contre la ville et la City Ice Co, par le juge Archer.

Il alléguait qu'en passant sur le chemin Hibernia, près de Coleraine, sa voiture vint en collision avec un énorme bloc de glace qui se trouvait dans le chemin et qui était probablement tombé de la voiture d'une des compagnies qui fait de la glace. Dans sa chute, il s'infligea des blessures douloureuses.

La ville a plaidé qu'elle n'était pas responsable de l'accident parce que le chemin était en bon état et que ce bloc de glace ne faisait nullement partie du chemin. Une demande incidente mit en cause la City Ice Co. Mais les preuves contre cette compagnie ne purent être établies suffisamment, car il y a plusieurs compagnies qui charroient de la glace sur ce chemin.

D'un autre côté, le juge a trouvé que la ville ne pouvait être tenue responsable de l'accident, parce que ce bloc de glace ne se trouvait pas là par la faute ou la négligence de la ville.

### Pour fausse arrestation.

M. J. Levinson a obtenu des dommages de M. David Rogorin, pour fausse arrestation.

C'est M. le juge Archer, qui a rendu le jugement. Il a déclaré avoir été arrêté, au mois de février 1910, illégalement et malicieusement, sur la demande de M. Rogorin pour avoir volé des pains de marmottes. Il subit son procès devant la cour des magistrats et fut honorablement acquitté.

Il prétend que cette fausse arrestation lui a causé beaucoup de tort au point de vue de ses affaires et de sa

## Montréal et la grève des mineurs

NOUS NE SOUFFRIRONS PROBABLEMENT PAS DE LA GREVE DES MINEURS DE CHARBON.

La plupart des marchands de charbon de la ville disent que nous n'avons rien à craindre de la grève des mineurs d'Angleterre et des Etats-Unis, si toutefois elle se produit.

Il y a actuellement 50,000 wagons de charbon en route vers le nord. Un grand nombre de ces wagons sont à destination de Montréal. Les marchands ont prévu la grève depuis longtemps et ont pris leurs précautions. Si le charbon commence à se faire rare c'est qu'un grand nombre des wagons de charbon destinés à Montréal, sont retenus par la tempête en divers endroits.

En outre des 50,000 wagons, dont nous parlons plus haut, un grand nombre de wagons seront expédiés avant que la grève éclate.

Les marchands croient d'ailleurs, que la grève sera de courte durée car les mineurs ne demandent pas grand-chose.

Comme la livraison du charbon a été très déficiente depuis quelque temps, on a envoyé des agents s'enquérir auprès des compagnies américaines à l'effet de savoir pourquoi les commandes n'étaient pas remplies; ceux-ci ont constaté qu'un grand nombre de wagons étaient enneigés, sur des voies d'évitement et qu'ils ne pourraient pas partir avant que le temps se soit adouci.

Il y a 12,000 wagons dans la cour de Toledo et ils sont presque tous destinés à Montréal. Il y a d'ailleurs du charbon dans les entrepôts de Montréal et des environs pour faire face à toutes les éventualités.

## Ils propagent la maladie

C'EST CE QUE FONT SANS S'EN DOUTER LES PARENTS D'ENFANTS MALADES QUI TRAIENT LES VACHES.

Le docteur Laberge, chef du département des maladies contagieuses, déclare qu'à sa connaissance certains parents d'enfants atteints de fièvre scarlatine ou de diphtérie traitent journellement des vaches, ne se doutant pas que de ce fait ils propagent la maladie.

Quoique reconnaissant les efforts du département des aliments pour

empêcher l'entrée du lait impur dans la ville, le docteur Laberge dit que toutes les semaines on découvre des cas de diphtérie et de fièvre scarlatine et typhoïde.

Le docteur Laberge croit que le fait du gouvernement provincial de nommer 14 inspecteurs de lait sera d'une grande utilité, quoiqu'il considère le nombre comme étant encore insuffisant.

## Une nouvelle fédération

ELLE SE COMPOSE D'OUVRIERS QUI NE S'OCCUPERONT QUE DE QUESTIONS POLITIQUES PROVINCIALES - SON PROGRAMME.

A une réunion des officiers et des délégués du conseil local des Métiers et du Travail, il a été unanimement résolu d'organiser une fédération provinciale du travail, semblable aux fédérations d'état aux Etats-Unis.

La nouvelle société s'occupera de politique provinciale et n'interviendra aucunement dans les questions économiques relativement au mouvement ouvrier, qui restera aux soins

des diverses unions internationales et des conseils des Métiers et du Travail. La fédération provinciale occupera de législation ouvrière devant le parlement de Québec. Il paraît que le premier acte de la fédération nouvelle sera de travailler à l'abolition du conseil législatif. On tentera aussi de faire décréter la journée de huit heures dans la province.

## Au Conseil de Ville

PLUSIEURS QUESTIONS IMPORTANTES Y SERONT DISCUTEES A LA SEANCE DE CET APRES-MIDI.

Plusieurs questions importantes seront discutées à la séance du Conseil de Ville, cet après-midi. Tout d'abord, la motion Tétrau sur l'abolition de la qualification foncière; puis la taxe sur les compagnies d'assurances; les motions Martin sur l'abolition du bureau de contrôle et

l'emprunt de la ville; la motion Larivière sur la fermeture des salons de coiffure. M. l'échevin Poissant va présenter une nouvelle motion à l'effet d'amender la loi des pavages, et enfin on parlera probablement aussi de l'élection d'un commissaire, pour remplacer M. Wanklyn.

## Un italien irascible

FURIEUX DE S'ETRE FAIT EXPULSER D'UN TRAMWAY, IL POINTE UN REVOLVER SUR LE CONDUCTEUR.

Samedi matin, vers 2 heures, un tramway du circuit St-Jacques regagnait le dépôt du Boulevard St-Denis. Le conducteur, rendu au but de son voyage, pria les quelques voyageurs de descendre le tramway étant rempli. Un Italien du nom de Castille Vigonolo, ne trouva pas de son goût d'être obligé de descendre, et protesta si bien qu'il fallut agir de force pour lui faire évacuer le tramway. Furieux de s'être vu mis hors

du tramway, l'irascible Italien sortit un revolver de sa poche, menaçant le conducteur. Le constable Routinier, du poste No. 15, qui faisait le quart dans ces parages et qui s'était approché en entendant la discussion, s'élança sur l'Italien et le désarma, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire. Samedi matin Vigonolo, comparait devant le Recorder Dupuis; l'accusé a plaidé non coupable. La cause a été renvoyée à jeudi prochain.

## FAITS DIVERS

Le forçat Ranero est envoyé devant ses pairs.

Antonio Ranero, le forçat qui purge une sentence au pénitencier St-Vincent de Paul et qui est accusé d'une tentative de meurtre sur un co-détenu a comparu devant le magistrat samedi matin. Après avoir entendu les témoignages le magistrat Lanctôt a envoyé Ranero devant ses pairs aux assises criminelles.

Mort de Hamelin. — Le jury déclare que c'est une mort accidentelle.

Roméo Hamelin, qui fit une chute dans le puits de l'ascenseur à l'hôtel Ritz-Carlton, jeudi dans la nuit, est mort samedi des suites de blessures reçues. Le transport de l'hôpital général, le régiment, le coroner, après avoir entendu les jurés dans l'enquête sur les causes de cette mort a déclaré la mort de Hamelin purement accidentelle.

Grave accusation contre un homme.

John Williamson, âgé de 32 ans a comparu samedi matin, devant le Recorder Dupuis, sous l'accusation de mauvais traitements infligés à sa

## RECUEILLI PAR LA POLICE

UN PETIT GARÇON EST TROUVÉ, HIER SOIR, ERRANT SUR LA RUE ST-HUBERT.

Le constable Gravel du poste No. 14, a trouvé hier au soir, un petit garçon, âgé d'environ 4 ans, errant sur la rue St-Hubert. Le petit garçon, qui est incapable de donner son nom ou son adresse, a été recueilli au poste où, après avoir été traité de quelques gâteaux, offerts par les constables, s'est endormi.

A minuit personne ne l'avait encore réclamé; il est vêtu d'un pantalon et d'une tunique bleue. femme et sa petite fille. C'est à la demande de M. W. O. Skroder de la Société Protectrice des femmes et des enfants, que Williamson a été arrêté et conduit devant le recorder; c'est au dire de sa femme quand il est sous l'influence de la boisson que son mari devient d'une brutalité révoltante. La cause est renvoyée pour plus amples informations.

## Les stations quadragésimales

LES PREDICATIONS DU CAREME ONT ETE COMMENCEES HIER DANS TOUTES LES EGLISES EN PRESENCE DE FOULES NOMBREUSES. — A NOTRE-DAME ET A ST-JACQUES.

La prédication, à cette église, est commencée, hier, dans nos églises, en présence de foules très nombreuses. C'est à Notre-Dame qui, comme les années passées, a détenu le record de l'assistance.

La prédication, à cette église, fut l'un des orateurs sacrés les plus éloquents de France. C'est le R. P. Galy, de la congrégation des Maristes, à la cathédrale, c'est M. le curé Gauthier qui a prononcé le premier sermon du Carême; il sera suivi de M. l'abbé. Elle Auclair, dimanche prochain.

Le prédicateur du carême, à St-Jacques est le R. P. Granger, de l'Ordre de Saint Dominique. Le R. P. Lord, Jésuite, prêcha au Gesù, le R. P. Emard, P. M. I. à St Louis de France, Mgr Sarroll.

### A NOTRE-DAME.

Le Père Galy commence par remercier les prêtres de Notre-Dame qui l'ont invité et il salue ensuite son magnifique auditoire.

"Ma seconde parole, dit-il, contiendra le salut plein d'émotion et de sympathie que je vous adresse à vous tous, mes frères, Canadiens-français et catholiques, paroissiens de Notre-Dame, auditoire incomparable que je vais avoir l'honneur d'évangéliser."

Honneur, certes, et grand bonheur. Lorsque mes amis de France ont appris que j'allais prêcher à Notre-Dame de Montréal ils m'ont envoyé des félicitations unanimes. Ils m'ont dit : "Vous trouverez là-bas le plus bel auditoire du monde". Et en effet, de me sentir enveloppé de vos regards comme d'un réseau de lumière aux mailles innombrables, j'éprouve une impression jusqu'ici inconnue de multitude et d'immensité qui me trouble, mais qui en même temps qu'elle me trouble me réconforte et me réjouit.

Car je sens ma pensée près de votre pensée, mon cœur près de votre cœur. Français, j'apporte le salut sincère et fraternel du "peuple pays" à la France nouvelle que vous avez créée. Prêtre catholique, je suis heureux de penser que mes croyances sont les vôtres et je suis fier, comme d'un lien de famille, de cet admirable patrimoine de foi chrétienne qui s'appelle Montréal, Québec, le Canada. C'est vous dire que je viens à vous avec une Ame pleine de joie et de confiance, avec un dévouement qui ne demande qu'à se manifester, avec une amitié que je sens si profonde qu'il me semble en vérité l'avoir toujours eue dans mon cœur."

Le Père annonce qu'il traitera durant le Carême de la "Charité". Mais il demande la permission, avant d'ouvrir l'Evangile, d'où il tirera la substance de ses discours, de consacrer ce premier entretien à la parole évangélique dont il va dire l'excellence et l'efficacité.

Après avoir raconté dans quel désordre se trouvait la parole avant l'arrivée de Jésus-Christ — parole morte dans le Sédraïm des Juifs, parole de doute dans l'Aréopage d'Athènes, parole d'esclavage dans le Sénat de Rome — le prédicateur nous fait voir le Christ, Verbe éternel, réhabilitant la parole en en faisant l'organe de la vérité surannée. Durant trois années Jésus la prêcha d'un voix inépuisable et il charge ensuite les apôtres de continuer son œuvre. Ils accomplissent des merveilles grâce à cette parole dont l'efficacité est souveraine. Car elle est puissante non seulement pour briser et renverser les obstacles, mais aussi pour édifier et organiser. — C'est une parole féconde. Elle a fait les cœurs détachés des biens terrestres, les chastes, les charitables, les martyrs; elle a fait la civilisation chrétienne. Cette fécondité est universelle, elle s'adapte à tous les peuples, à toutes les contrées. De plus cette fécondité est perpétuelle. Depuis 1900 ans elle nourrit les Ames et elle les nourrit jusqu'à la fin des siècles sans rien perdre de sa saveur et de sa fécondité. Elle est souvent le moyen dont Dieu se

sert pour déterminer les grandes conversions et les grandes vocations. C'est après avoir entendu une de ces paroles que St-Antoine entra dans le désert, que St-François d'Assise fonda la pauvreté, que St-François Xavier devint l'Apôtre des Indes, que le juif Cohen devint le P. Hermann.

En terminant, l'orateur supplie son auditoire de garder la fidélité à l'Evangile. Cette fidélité est la meilleure garantie de bonheur, comme aussi le mépris ou l'abandon de cette parole serait la cause certaine de toutes les déchéances.

Et il raconte l'apologue danois : "La révolte des plantes contre le soleil." Elles ne voulaient dépendre de personne et pour se soustraire à l'action du soleil, elles cessèrent tout travail le jour pour reporter toute leur activité à la nuit. Ce fut la nuit qu'elles se mirent à croître, à fleurir, à porter des fruits. Résultat : toutes s'anéantirent, tombèrent à terre. Le peuplier lui-même qui avait été l'apôtre de cette révolte jaunit à mourir. Il mourut en effet, et lorsque le printemps revint le peuplier aux idées neuves était mort et avec ses branches desséchées et détrempées, il avait l'air d'un épouvantail au milieu des blés verts, et personne ne se souvenait plus de son enseignement. Mais le parfum de toutes les fleurs montait vers le soleil toujours jeune, source intarissable de lumière et de vie comme un encens de reconnaissance, et les tiges de toutes les plantes étaient comme autant de bras levés vers le ciel pour adorer et pour dire merci."

L'apologue est transparent. Le P. Galy montre aisément que quiconque se révolte contre le soleil évangélique se maudit lui-même, pose en lui et autour de lui le principe de toutes les déchéances.

"Nous en avons fait, en France, dit-il, l'expérience douloureuse. Sous prétexte de liberté on a préché la révolte contre Dieu, contre l'Evangile, et contre l'Eglise. On a dit que c'en était fait du catholicisme et que le monde allait enfin vivre d'une vie indépendante, humaine et raisonnable. Et s'a été un recul dans la barbarie."

Partout où cette doctrine a été écoutée, le mal s'est accru; les passions basses se sont développées, l'enfance même est devenue criminelle, toutes les formes de l'anarchie ont poussé, comme des végétations vénéreuses, sur ce terrain voué à la mort. Mais je dois dire que cette maladie, en France, n'a été que partielle, que la masse, somme toute, y a échappé."

Et j'ajoute que pour nous aussi comme pour l'apologue danois le printemps est revenu. Les apôtres de l'irréligion ont fait comme le peuplier, ils ont lamentablement jauni, ils se sont desséchés de dépit et d'impuissance, car il n'y a plus personne aujourd'hui pour les écouter.

Mais la race chrétienne aux traditions et aux destinées surannées n'est réveillée. Le vieux chêne dont vous êtes la branche la plus glorieuse a reverdi. En le frappant, la persécution semble avoir remué la sève et fait sortir des pousses nouvelles. Et le soleil divin remonte dans le ciel de la patrie. Partout l'Evangile triomphe, dans la littérature, dans les arts, dans la philosophie; il triomphe dans l'action sociale — toute une jeunesse intrépide et enthousiaste l'acclame et a juré de rétablir en France le règne de Jésus-Christ.

Mes frères, nous entendez-vous aussi, puisqu'on les entend partout, ces prédicateurs du doute et de l'impie. Ne les écoutez pas. Ne faites pas l'expérience que nous avons faite. Ces expériences sont coûteuses et elles laissent après elles des ruines qu'il n'est pas toujours facile de relever.

Gardez votre foi, Canadiens !

A suivre à la page 5

## Municipalités coupables

ELLES SONT CONDAMNEES A DES AMENDES POUR N'AVOIR PAS APPLIQUE LES REGLEMENTS DU BUREAU D'HYGIENE.

Sur une poursuite du Bureau Provincial d'Hygiène, les municipalités de Wickham Ouest et St-Louis de Blandford ont été condamnées à des amendes \$750 et \$600 respectivement pour s'être rendues coupables de grosse négligence au cours de l'épidémie de variole qui

s'est déclarée dans leurs limites. D'après le règlement provincial, chaque infraction est punie d'une amende de \$20 et les autorités déclarent que dans Wickham-Ouest treize huit cas d'infraction à la loi furent enregistrés par les inspecteurs, et dans St-Louis de Blandford, 30 cas.

## Le poste de maître du port

LA COMMISSION DU HAVRE PUBLIE DES ANNONCES DEMANDANT DES APPLICATIONS POUR CETTE POSITION IMPORTANTE.

Les commissaires du havre publient des annonces demandant des applications pour le poste de maître du port, position rendue vacante par la retraite du capitaine James McShane. Les applications devront être reçues à midi, le quinze mars, et le nouveau titulaire entrera en service le 1er avril, environ une semaine avant l'ouverture de la navigation.

Les candidats à cette position qui

le port de Montréal doivent posséder un certificat de marine et être bien au courant des manœuvres des vaisseaux dans un port, posséder une connaissance parfaite de l'amarrage et du démarrage des vaisseaux, comprendre les règles concernant le trafic des barges et des canaux, les règlements concernant la manœuvre des explosifs, en un mot avoir une connaissance générale de l'administration des vaisseaux et des équipages.

### OU LUNCHEON?

Café Krausmann, 80 St-Jacques. Bières en fait et en bouteille. Wagon, Holman, Pléner et Kimbaker. Lunch de 12 à 8 hrs p.m. à la carte jusqu'à 2 p.m. SAUTEURS 807. LE POUCHE JUSQU'À MINUIT. Salle à dîner spéciale au deuxième étage pour dames et messieurs.

### A. JETTE & CIE

Courtiers et experts en propriétés. Argent à prêter sur titre et même hypothèque. Propriétés et terrains à vendre. Collections. Achats des balances de prix de vente. EDIFICE DU "CREDIT FONCIER" 85 rue St-Jacques, ch. 10 Montréal. Tél. Bell Main 707.

### THE ARBOUR HOTEL COMPANY

LIMITED. JOHNNY BERTRAND, Gérant. Liqueurs et Cigares de 1er choix, 185 et 187 Boulevard St-Laurent. Tél. Bell 248. Montréal. 22-0-0

### GENOUREAU & GENOUREAU

Chirurgiens-Dentistes. 111 ST-DENIS, CORN. BORCHSTER. Tél. Bell 2916. Dr J.G.A. GENOUREAU | Dr CONRAD GENOUREAU

### DR JOSEPH ROY

CHIRURGIEN-DENTISTE. St Louis 4847 | 2 Bld St. Joseph Est. 26-1-M-V-D-0

### AVIS IMPORTANT A NOS ABONNES

Comme nous surveillons de très près la livraison du "Canada", nous prions tous nos abonnés d'avertir immédiatement l'administration du journal quand ils ne reçoivent pas le journal le matin. Appelez : MAIN 3058.

## AVIS IMPORTANT

M. J. P. Vallée, 80 rue St-Cyrille, Québec, est notre seul agent pour les villes de Québec et Lévis et est autorisé à solliciter et collecter des abonnements pour le "Canada".

Par ordre L'Administration du "Canada" 29-A-D

## COMPOSITEUR

On demande immédiatement un bon compositeur d'annonces. Emploi permanent à un bon ouvrier. S'adresser le soir après sept heures au poste du "Canada" 29-A-D

## LA MORTALITE A MONTREAL

LE CHIFFRE DE LA MORTALITE A UN PEU DIMINUE CETTE ANNEE.

D'après les statistiques compilées par les fonctionnaires du bureau d'hygiène, le chiffre de la mortalité a un peu diminué cette année. Le nombre total des décès dans l'année qui vient de s'écouler a été de 9,974 soit de 21.39 par mille âmes; en 1910 la moyenne des décès était de 22.40 par mille âmes. On ne sait pas d'ailleurs si ces chiffres peuvent être comparés, car le recensement a été pris en 1911. Ces chiffres d'un autre côté ne seront complets que dans quelques temps.

### L'Alliance Française

M. Montpetit donnera vendredi prochain une conférence à la salle McGill Union.

M. Edouard Montpetit, avocat et professeur à Laval, donnera, vendredi soir prochain, à la salle McGill Union, une conférence sous les auspices de l'Alliance Française.

Il a choisi pour sujet de son discours : "Des Musardises à Chantecler."

La séance, qui devait avoir lieu jeudi, a dû être remise à vendredi, la salle étant déjà louée, jeudi soir.

### EMPLOYEZ LA POUDRE A BALAYER

## Anti-Dust

La seule DESINFECTANTE, GERMICIDE et INSECTICIDE. Vendue partout en canistres de 1 et 5 lbs.